

**Des chrétiens  
parlent du  
Front commun**

DOSSIERS  
«VIE OUVRIÈRE»

no 105

# DOSSIERS "VIE OUVRIÈRE"

---

AU SERVICE DES MILITANTS CHRÉTIENS DU MONDE OUVRIER

**Comité de la rédaction**

André Bolduc, Hubert Coutu

Fabien Lebœuf, Raymond Levac

Lorenzo Lortie, Rémi Parent, Pierre Viau

Collaboration: Jeunesse Ouvrière Chrétienne (J.O.C.)

Mouvement des Travailleurs Chrétiens (M.T.C.)

Centre de Pastorale en Milieu Ouvrier (C.P.M.O.)

Paul-Émile Charland, secrétaire

**Abonnement:** \$8.00 pour un an

**Adresse:** 1201, rue Visitation, Montréal, Canada H2L 3B5

Téléphone: (514) 524-3561

Courrier de deuxième classe — Enregistrement n° 0220

Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec

Indexée dans le Répertoire analytique d'articles de revue du Québec (RADAR)

Imprimerie Notre-Dame, Richelieu, Qué.

## ÉDITORIAL

- Quand des chrétiens parlent du Front commun  
*Paul-Émile Charland* 262

## DOSSIER

- Le conflit actuel interroge notre société  
*Texte de l'Inter-Québec*  
*Commentaire de la rédaction* 265
- L'intervention de Gérard Dion auprès des enseignants  
*Gérald Larose* 299
- L'évêque de Hull prend la défense des travailleurs  
*Pierre Bergeron* 307
- La tâche d'un évêque  
*M<sup>gr</sup> Adolphe Proulx* 310
- Le Mouvement des Travailleurs Chrétiens appuie  
le Front commun  
*Le Comité national* 314
- Déclaration du 1<sup>er</sup> Mai  
*Les évêques du Québec* 316

## CHRONIQUE

- Église, chrétiens, et lutte de classes  
*Christian Jaubert* 319

## Quand des chrétiens parlent du Front commun

*La dernière négociation du Front commun des trois centrales syndicales dans les secteurs public et para-public aura donné l'occasion aux différents groupes et aux différentes tendances de se manifester. Les media d'information en auront été inondés. Non seulement par les "lignes ouvertes" ou les "lettres aux journaux" qui reflètent l'opinion des individus, mais aussi par les groupes qui font l'opinion par le truchement des media d'information: gouvernement, chambre de commerce, conseil du patronat, chef syndicaux.*

*Parmi ces groupes, des chrétiens se sont fait entendre, soit à titre individuel soit encore à titre collectif. Ceux qui reprochent à l'Église d'être silencieuse dans les conflits sociaux depuis quelques années, en ont eu cette fois pour leur compte.*

*Ce qui nous frappe, cependant, dans ces diverses interventions au sujet du Front commun et des lois qu'il a provoquées, c'est le manque d'unanimité chez les chrétiens. Dans un effort d'analyse et de discernement, il nous a paru utile de rendre compte des principales interventions afin de les comparer et de voir en quoi elles peuvent diverger.*

*S'il est relativement facile de s'entendre sur les valeurs à sauvegarder, sur le sens humain et évangélique à promouvoir, il ne paraît pas aussi aisé de se rencontrer sur les implications qu'elles comportent au sein d'un conflit comme celui qui nous occupe. Il ne faut donc pas se surprendre de la diversité des positions. Il est urgent, cependant, d'analyser ces différences et de voir sur quels fondements elles reposent.*

\* \* \*

*De ces interventions, nous avons retenu celles qui nous semblent avoir eu le plus d'impact sur l'opinion publique.*

a) — Un texte intitulé “Le conflit actuel interroge notre société” largement diffusé par les responsables de la pastorale sociale des diocèses suivants: Québec, Chicoutimi, Trois-Rivières, Nicolet, La Pocatière. Vu son importance, le comité de rédaction lui a consacré une analyse détaillée.

b) — Un autre texte, largement diffusé par la Fédération des Commissions scolaires catholiques du Québec, sous le titre “Des questions et réponses au sujet des négociations”, est le résultat d’une causerie de l’abbé Gérard Dion prononcée devant plus de trois cents religieuses enseignantes de la région de Québec. Comme certains journaux et postes de radio lui ont donné de l’importance au moment des négociations, il nous a paru utile d’en faire également une analyse théologique et sociale.

c) — La fête des travailleurs, le 1<sup>er</sup> Mai, a donné l’occasion à des chrétiens d’exprimer leur solidarité avec le monde ouvrier. L’intervention qui a provoqué le plus de réactions fut sans doute celle d’un pasteur préoccupé par la situation tragique des ouvriers de la région de Hull. Les media d’information n’ont retenu de l’allocution de M<sup>gr</sup> Adolphe Proulx qu’un seul aspect, la critique qu’il fait de la loi 23; mais la description qu’il trace de la situation ouvrière de sa région déborde ce problème. Nous lui avons laissé la parole pour expliquer les raisons de son action.

d) — Le Mouvement des Travailleurs Chrétiens, soit par son comité national ou par ses équipes régionales, a donné publiquement son appui au Front commun: le communiqué de presse envoyé aux journaux motive cette prise de position.

e) — Enfin, le Comité des affaires sociales de l’Assemblée des Évêques du Québec, pour une deuxième année consécutive, a tenu à souligner la “Fête internationale des Travailleurs” par une déclaration de solidarité “tout en formulant son point de vue sur l’une ou l’autre question de l’heure intéressant l’ensemble des travailleurs”.

\* \* \*

Quand des chrétiens parlent d’un conflit social, leur langage comme celui de tout autre humain, n’a de chance d’être significatif que s’il s’appuie sur une analyse économique et politique un peu respectable. Autrement, l’appel au respect des valeurs risque de favoriser les nantis

*et de culpabiliser les autres. Ainsi, le langage évangélique ne peut pas se permettre de faire l'économie du langage scientifique.*

*Le conflit dans les secteurs de la santé et de l'éducation est d'abord un conflit de travail, un rapport de force entre des travailleurs et un patron. Au plan économique, social et politique, ce conflit évolue selon des lois collectives propres et autonomes. Faire appel à la morale sans tenir compte de cette réalité serait une façon de court-circuiter les solutions.*

*Quand des chrétiens parlent d'un conflit social, ils n'en parlent jamais à partir d'un terrain neutre et extérieur. Le penser serait se faire dangereusement illusion sur l'impartialité de ses interventions. On risquerait de récupérer l'Évangile au service de sa propre cause. En fait, nous sommes tous situés d'un côté ou de l'autre; nos solidarités concrètes penchent spontanément du côté de nos intérêts.*

*L'Évangile, si nous référons à lui, nous invite à faire la lumière sur nos véritables intérêts. Il ne prétend pas nous placer dans une sorte d'impartialité désengagée. Au contraire, comme tout le courant prophétique dans lequel il se situe, le Christ a pris parti pour les petits, les sans-défense, les exploités de toute sorte. C'est avec eux qu'il a inauguré sur terre la société nouvelle du Royaume de Dieu.*

Paul-Émile CHARLAND

# *Le conflit actuel interroge notre société*

*Les responsables de la pastorale sociale de cinq diocèses (Québec, Chicoutimi, Trois-Rivières, Nicolet, La Pocatière) ont publié un document important sur le conflit de travail dans les secteurs public et parapublic. Ce texte a connu une diffusion assez large non seulement dans les cinq diocèses mais aussi à travers le Québec, par l'intermédiaire du Secrétariat de l'Assemblée des évêques du Québec.*

*Il s'agit d'un texte "classique", en ce sens qu'il représente bien le genre de déclaration que font habituellement les gens d'Église face à un conflit: on exprime les mêmes préoccupations, on aborde les mêmes sujets, on adopte le même style, on emploie le même discours.*

*Il constitue un cas typique, propice à l'étude du discours chrétien habituel dans les conflits de travail. Nous en ferons donc une analyse assez détaillée.*

*Notre intention n'est pas de critiquer un texte pour le simple plaisir de la critique. Nous ne voulons pas non plus éplucher le document simplement parce qu'il serait un texte officiel, ou qu'il émettrait sur le conflit une opinion différente de la nôtre. Tout en reconnaissant la justesse et l'importance de certaines préoccupations qu'il apporte, nous voulons essayer de comprendre ce qui fait que, dans son contenu et sa manière, il finit par être lénifiant et par se laisser récupérer par les forces patronales établies (quoi qu'il en soit des intentions des auteurs du texte).*

LE COMITÉ DE RÉDACTION

## Introduction

Une première remarque générale s'impose, que nous reprendrons ici et là par la suite.

Le document approche le conflit de travail par le biais *moral et personnaliste*, sans en faire au préalable une étude économique et politique approfondie. Dans son esprit surtout, mais parfois aussi dans sa lettre, le texte dit souvent: quoi qu'il en soit des enjeux immédiats ou de l'issue du conflit, il faudrait penser au bien commun, il faudrait penser au respect des personnes, il faudrait se faire confiance et dialoguer, etc... "Ah! si on avait de bons patrons et si on avait de bons employés..." C'est son vice fondamental: proposer une réflexion morale qui n'est pas en prise sur la réalité dont on prétend pourtant parler. Le dialogue, dans un conflit de travail, ça veut dire quoi exactement? N'est-ce pas le processus concret de la négociation, avec tous ses mécanismes techniques complexes, ses difficultés, ses affrontements, ses moyens de pression? Et le bien commun dont on parle, est-ce qu'il ne passe pas d'abord par la solution juste et équitable des enjeux immédiats du conflit (revendications syndicales, offres patronales)? Et la confiance dans un conflit de travail, ça veut dire quoi? Peut-on faire confiance à un employeur qui dit à la Télé qu'on doit se parler, mais qui à l'usine refuse de négocier avec ses employés? Quel rôle idéologique précis, dans notre société, le "dialogue" et la "confiance" jouent-ils?

C'est Merleau-Ponty, si notre mémoire est bonne, qui disait que les chrétiens étaient d'aussi mauvais conservateurs que de mauvais révolutionnaires, parce qu'ils n'étaient jamais capables de parler de façon politique et économique des réalités politiques et économiques. Toujours ils tiennent un discours moral abstrait.

Le conflit dans les secteurs public et parapublic est d'abord un conflit de travail, une réalité collective, un rapport de force entre des travailleurs et un patron. Au plan économique, social et politique, ce conflit évolue selon des lois collectives propres et autonomes. Il met en cause une organisation du travail, une répartition d'argent et de biens matériels, une distribution du pouvoir à l'intérieur des établissements et dans la société, la vie et la survie d'institutions publiques, etc. Une réflexion morale qui prétend se dispenser de faire l'analyse proprement économique et politique de ces réalités, et qui refuse de porter un premier jugement

à ces niveaux, est une fausse morale qui se laisse récupérer par tout venant.

\* \* \*

Une seconde remarque générale, plus brève, s'impose. Le document prétend partir de nulle part; il prétend parler, non pas à partir d'un point de vue particulier ou d'une solidarité particulière, mais à partir d'un point de vue neutre, objectif, universel. Il veut se situer au-dessus du conflit, en dehors du conflit.

Mais tel n'est pas le cas. Il part d'un double point de vue: d'abord, celui des "*institutions fondamentales*" de notre société, qu'il veut sauver; ensuite, celui des "*années '60*" et du "*projet collectif*" élaboré à cette époque. Ce faisant, il adopte le point de vue des groupes sociaux et des intérêts liés à ces institutions et à ce projet collectif.

Nous ne disons pas que ce point de vue est nécessairement mauvais. Nous disons que le jugement moral que le document porte sur le conflit, il le porte à partir de ce point de vue social et politique bien particulier et bien précis. Or ce point de vue, n'est ni "universel" ni "au-dessus du conflit". Il est déjà en lui-même une prise de position pour des groupes et des intérêts déterminés, une solidarisation avec des institutions et des structures données.

C'est pourquoi la morale développée dans ce document se laisse aussi facilement récupérer par les représentants de ces institutions: elle a été développée à partir de leur point de vue.

C'est pourquoi aussi, comme nous le disions dans notre première remarque générale, la réflexion morale doit s'enraciner dans une analyse économique, sociale et politique. Celle-ci aura pour effet, entre autre, de mettre clairement à jour le point de vue d'où on parle.

NOTE — Le texte en page gauche est celui de l'Inter-Québec; celui de la page droite est le commentaire du Comité de rédaction. Nous avons numéroté les paragraphes pour faciliter la référence.

## 1. Introduction

- 1 Au printemps 1972, la société québécoise a vécu divers malaises sociaux. La loi 19 a mis fin à certains d'entre eux; un décret imposa des conditions de travail au monde de l'enseignement. L'échéance de ce décret était fixée au 30 juin 1975. Depuis plusieurs mois, des institutions aussi vitales que celles de l'enseignement et celles de la santé sont en relative désorganisation.
- 2 Devant le juridisme des uns et le harcellement des autres, les "négociations" actuelles semblent vouées à une impasse ou à une issue semblable à celle de 1972.
- 3 Les activités sont au ralenti dans des centaines d'institutions scolaires et hospitalières alors que leur mise sur pied et leur fonctionnement ont coûté des efforts humains et financiers gigantesques.
- 4 Qui est impliqué dans le conflit actuel? Au premier plan, l'affrontement concerne le Gouvernement comme partie patronale et les 175,000 travailleurs des trois centrales syndicales regroupées dans le Front Commun. Les parents et les usagers des services de la santé sont également partie prenante par l'intermédiaire des Comités d'école et des Conseils d'administration. La population étudiante touchée par le conflit concerne plus de 1,500,000 étudiants; les 60,000 malades hospitalisés donnent un aperçu de la population atteinte directement par le conflit dans les milieux hospitaliers. L'ensemble de la population ressent les malaises sociaux actuels.
- 5 Cette situation est grave. Va-t-elle nous laisser indifférents ou nous porter à un engagement? Comme citoyens, avons-nous un mot à dire? un geste à poser? Si nous sommes chrétiens, ce discours ou ce geste peut-il ignorer certaines valeurs évangéliques qui questionnent nos engagements personnels et collectifs?
- 6 L'importance de la situation vécue, la confusion et la désespérance qui tendent à s'installer dans la population, les valeurs impliquées et les forces en présence nous ont décidés à nous donner un instrument de réflexion qui favoriserait un éclairage à plus longue portée. Autrement nous pourrions nous complaire dans des affirmations ou des gestes à courte vue et être portés à rejeter tous les torts sur les uns ou sur les autres.

## Commentaires

1. La **“relative désorganisation”** des institutions d’enseignement et de santé ne dure pas depuis quelques mois seulement, et n’est pas causé d’abord ni uniquement par le conflit de travail dans ces secteurs. Il est vrai que momentanément le conflit aggrave parfois jusqu’à la paralysie cette désorganisation. Mais il est important de souligner que la désorganisation des institutions d’enseignement et de santé existe même en dehors des périodes de conflit. Le mauvais fonctionnement et la mauvaise organisation de ces institutions, leur caractère inhumain, etc., font l’objet de critiques quotidiennes dans tous les journaux et par à peu près tous les groupes.

Certaines revendications syndicales visent même directement à améliorer la qualité des soins et de l’enseignement, et à mieux organiser le fonctionnement des institutions. Il est étonnant que parmi les **“enjeux du débat”**, le document ne cite pas celui-là.

4. Qui est impliqué dans le conflit actuel? Le texte omet de mentionner deux parties importantes qui sont impliquées dans le conflit et qui aide à le mieux comprendre.

- a) D’abord, les commissaires scolaires et les administrations des institutions de santé et de services sociaux. Les auteurs du document les incluent-ils dans le Gouvernement, dont elle ne seraient que les émanations ou les marionnettes? Ou les ont-ils tout simplement oubliées parce qu’elles n’auraient en réalité que peu de pouvoir, dans le conflit ou en tout temps? Pourtant, en refusant de négocier aux tables régionales, en pratiquant l’intimidation et le harcèlement autant que les syndicats, en entrant inconditionnellement dans les stratégies du Gouvernement-employeur, les commissions scolaires et les administrations ont joué un rôle déterminant dans l’évolution du conflit.
- b) Ensuite, le patronat privé. Le Conseil du patronat du Québec est intervenu publiquement à plus d’une reprise contre le Front commun et les revendications syndicales. Il semble aussi qu’à

- 7 Quelle que soit l'issue des négociations "76, il y a des questions que nous croyons devoir exprimer. La réflexion que nous voulons faire avec vous peut aider: a) à mieux formuler les enjeux de la situation actuelle, b) à identifier plus clairement certaines valeurs qui questionnent et démystifient divers éléments du débat et relativisent des énoncés érigés jusqu'à maintenant en principe, c) à poser un regard de foi et d'espérance sur cette situation vécue par tous, d) à trouver avec vous des lieux de dépassement individuel et collectif pour construire une société nouvelle, juste et fraternelle.

## 2. Des propos qui en disent long

- 8 Dans cette réflexion, nous voulons être fidèles aux centaines de témoignages que nous avons recueillis au cours des dernières semaines. Ces propos n'ont sans doute pas le caractère technique d'un sondage officiel. Ils n'en ont pas moins été pour nous le point de départ d'une réflexion personnelle que nous voulons partager avec vous.
- 9 Les slogans et les opinions que nous avons colligés expriment un large volet des inquiétudes et des malaises sociaux auxquels nous devons faire face. Beaucoup se retrouveront dans ces affirmations spontanées qui expriment le senti de plusieurs au cours du présent conflit.
- 10 "Mon gars va perdre son année."  
"À force de flâner comme ils le font dans ce temps-ci, les jeunes vont perdre le goût de l'étude et même le goût du travail."  
"Des fois on se demande si on ne serait pas mieux de fermer les écoles pour le reste de l'année. Même si ça se règle, ça ne sera pas enseignable."  
"Les commissions scolaires n'ont pas de pouvoir, encore moins les comités de parents. C'est le gouvernement et les fonctionnaires qui mènent tout."

certaines endroits, le secteur patronal privé ait prêté au Gouvernement des négociateurs et technocrates professionnels. On sait aussi que le Gouvernement craint les répercussions éventuelles des négociations actuelles sur le secteur de l'entreprise privée. Pour toutes ces raisons, le patronat privé constitue une force réelle qui joue dans le conflit.

Il faudrait préciser aussi que le conflit implique, en plus des travailleurs réunis dans le Front commun, certains syndicats "indépendants", non intégrés au Front commun. Exemple: COPS (infirmières, technologistes médicaux, etc.), SCEP (Hydro-Québec), CSD, et d'autres. Certains de ces syndicats ont déjà conclu des ententes avec le Gouvernement, et cette façon de procéder fait partie de la stratégie patronale: encercler et briser le Front commun par des ententes avec les syndicats indépendants.

Finalement, une simple énumération des parties en cause peut manifester l'ampleur du conflit, mais n'aide pas à en comprendre le sens et la dynamique. Il faudrait expliciter un peu le rôle que chacun joue dans cette pièce de théâtre, analyser les rapports de force et les intérêts en cause.

7. La dernière phrase de ce paragraphe nous fournit l'occasion de faire une remarque d'allure générale, qui concerne aussi plusieurs autres passages du document. Celui-ci parle à plusieurs reprises de dépasser le conflit, de dépasser le combat, pour construire une société nouvelle et juste.

Il s'agit là d'un messianisme politique naïf et utopiste, qui s'imagine qu'on peut construire la société juste et fraternelle sans heurts ni douleurs, sans conflits ni affrontements.

Mais c'est précisément à travers les conflits et les combats que se construit et se déconstruit la société juste et fraternelle. Et cela n'est pas une position idéologique; c'est une constatation des faits. C'est toujours à la suite des grèves longues et pénibles, par exemple, que les travailleurs ont réussi à faire reconnaître certains de leurs droits et à les faire inscrire dans la législation. C'est aussi à la suite de luttes menées par des organisations volontaires que les droits fondamentaux de la personne ont été reconnus. Ce sont ces luttes-là qui précisément construisent une société plus juste

- 11 "En plus d'attendre longtemps pour une place à l'hôpital, on n'est pas sûr d'être soigné comme il le faut."  
"Pourquoi avoir donné le droit de grève dans les hôpitaux et les foyers?"  
"Avec tous ces conflits-là, on est moins organisé qu'avant."  
"Nous autres au foyer, advenant une grève, on se demande si on sera pas obligés de retourner chez nos parents."
- 12 "De toute façon, le Gouvernement va gagner, c'est lui qui est le plus fort."  
"Comment voulez-vous avoir confiance dans le Gouvernement et les syndicats aujourd'hui?"  
"Le Gouvernement veut avoir la tête des syndicats."  
"Québec s'est arrangé avec Ottawa. Il a attendu la loi anti-inflationniste avant de commencer les négociations, pour que ça lui coûte moins cher."  
"On dirait que le Gouvernement et le Front Commun souhaitent un décret: ça va permettre au Gouvernement de s'attaquer aux syndicats, et au Front Commun de dénoncer le gouvernement en place."  
"Il y a du communisme en-dessous de tout cela; on s'en va vers une révolution."  
"Pourquoi le gouvernement n'a pas révisé le Code du travail, tout de suite après le dernier Front Commun?"
- 13 "Avec la propagande qu'on nous sert, on dirait qu'ils nous prennent pour des naïfs."  
"Les taxes vont monter et c'est le petit qui va payer."  
"Il nous faut une crise pour qu'on commence à s'occuper de nos affaires, pour qu'on s'intéresse à l'école, aux malades et aux vieux."
- 14 Nous pouvons constater que ces propos sont des expressions de premier jet, des réactions sur le vif. Ils n'en recèlent pas moins des malaises profonds, des interrogations sérieuses et des jugements plus ou moins sévères.
- 15 Plusieurs pourraient essayer de réfuter ces affirmations les unes après les autres; mais ils ne toucheraient peut-être pas le fond du problème.
- 16 La situation est confuse. Des institutions essentielles à une société adulte sont engagées dans une impasse. Quelle priorité retenir dans les solidarités à établir ou à promouvoir? Qui apprécier? Les forces et l'autorité d'un gouvernement ou les forces et l'autorité du regroupement syndical en front commun? Quel jugement porter et avec quelle sagesse? Essayons d'aller plus loin que nos réactions spontanées.

et plus fraternelle. Vouloir les "dépasser", c'est renoncer à construire une société juste.

Le seul dépassement acceptable des conflits, c'est leur résolution dans la justice.

---

8-16. Les propos rapportés ici sont importants pour connaître les sentiments de confusion et de perplexité d'une bonne partie de la population face au conflit. Mais il nous semble important de préciser que ces propos ne sont pas caractéristiques du conflit actuel. Ce sont les propos des temps ordinaires. C'est tous les jours, en dehors des périodes de conflit, qu'on entend dire qu'à l'école, c'est pas enseignable, que les jeunes y flânent et n'apprennent rien, que les commissions scolaires n'ont pas de pouvoir, que le gouvernement mène à sa guise, qu'il n'y a pas de moyen de se faire soigner dans les hôpitaux. Le conflit révèle l'état permanent de désorganisation et de crise dans ces institutions. Au lieu de chercher des boucs émissaires à la première occasion venue, le regard doit se tourner vers les structures, l'organisation et la vie quotidienne de ces institutions pour comprendre ce qui se passe.

16. **"... engagées dans une impasse"**. C'est en réalité notre régime de travail et notre société qui sont engagés dans une impasse.

Notre société et notre législation du travail prennent pour acquis que les conditions de travail doivent être déterminées librement par l'employeur et les travailleurs à l'intérieur d'un rapport de force. Autrement, c'est la loi de la jungle, l'affrontement de tous : que le plus fort l'emporte. Les lois du travail (sauf de rares exceptions) ont simplement pour objectif de définir certaines règles du jeu sans entrer dans le contenu. L'interminable conflit à la United Aircraft a été pour le Gouvernement l'occasion de réexprimer cette philosophie politique. Alors pourquoi se scandaliser de l'actuelle épreuve de force ? Cet affrontement est la loi normale de notre société. C'est cette loi-là qui est une impasse, et qui amène notre société dans une perpétuelle impasse.

Mais si on accepte cette loi-là, il ne faut pas s'étonner de ses conséquences, et surtout il ne faut pas intervenir en cours de route pour déséquilibrer artificiellement le rapport de force et le faire pencher en faveur d'une partie.

### 3. Les enjeux du débat

- 17 Dans un premier temps, nous allons essayer de formuler quelques enjeux qui ne sont pas toujours exprimés dans le débat actuel.
  - a. Quand on refuse les exigences d'une société adulte
- 18 Depuis plusieurs années, la société québécoise a voulu franchir une étape dans sa vie collective en promouvant la participation à toutes les instances et le pluralisme dans son expression. Nous retrouvons ce désir dans nos institutions gouvernementales, dans nos institutions syndicales ainsi que dans des corps intermédiaires de toutes formes.
- 19 Pour permettre cette participation, il faut instaurer des mécanismes concrets: comités d'école, conseils d'administration dans les institutions de santé et de service social, exécutifs des syndicats, comités de citoyens, conseils régionaux de développement, etc... Il fallait aussi assurer une information complète et adaptée à tous les niveaux.
- 20 Dans la situation actuelle, l'enjeu peut se traduire ainsi: comment la participation peut demeurer vraie et se développer dans une organisation sociale où les intermédiaires bureaucratiques et technocratiques sont multipliés dans les institutions gouvernementales et syndicales? Comment assurer une information objective alors que cette information risque d'être largement compromise par des préoccupations stratégiques et électorales tant dans la vie des syndicats qu'aux instances politiques?
- 21 En dépassant l'unanimité de jadis, la société québécoise est devenue très tolérante devant les idéologies contemporaines d'élaboration locale ou produits d'importation. Le pluralisme s'est exprimé à travers les conceptions de l'école, des syndicats, de l'Etat, de l'information, etc... Le présent conflit exprime pour une part les malaises accumulés par cette situation.
- 22 Pour vivre dans une société pluraliste, il faut retrouver à la fois la tolérance et le dialogue. Dans le conflit actuel, où sont la tolérance et le dialogue? Comment des visions contradictoires de la société peuvent-elles cohabiter positivement sans dialogue? Quels sont les seuils de tolérance du pluralisme qu'une société peut promouvoir sans que ses institutions fondamentales en soient désorganisées? En versant dans le sectarisme, n'y a-t-il pas danger de provoquer un morcellement de la vie collective?

17. Ici, nous touchons du doigt le caractère moralisateur et abstrait du document. Ce qu'on présente ici comme étant les enjeux du débat, ce sont ou bien des éléments généraux du climat social québécois, ou bien des bribes de psychologie sociale. Mais rien n'est dit des enjeux réels immédiats du conflit.

Certains enjeux réels immédiats du conflit sont les suivants :

a) – salaire minimum de \$165.000 par semaine. Une bonne partie des travailleurs du Front commun sont loin en-deça de ce salaire. Or si on extrapole les normes du Comité sénatorial sur la pauvreté au Canada, ce salaire représente à peu près le seuil de la pauvreté.

Si on regarde le conflit actuel à partir du point de vue de ces travailleurs (et non uniquement de certaines catégories d'enseignants relativement bien rémunérés, comme on le fait habituellement), on porte sur la justice des revendications syndicales un jugement bien différent.

b) – salaire égal pour la femme et l'homme, à travail égal et à compétence égale. Ce qui prévaut actuellement, c'est une discrimination injuste à l'égard des travailleuses.

c) – diminution des écarts de salaire entre les diverses catégories de travailleurs. Il est vrai que le pas accompli en cette direction est bien timide, mais il est réel et constitue un enjeu social fondamental dans le conflit actuel.

d) – certaines conditions de travail essentielles à la qualité des soins et de l'enseignement.

Au-delà de ces enjeux immédiats, d'autres questions fondamentales sont en cause : les politiques sociales deviendront-elles les parents pauvres de l'État québécois ?

De ces enjeux, le document ne dit mot. C'est pourtant à leur lumière qu'on peut réellement discuter de "société adulte", de "bien commun", de "vie quotidienne"...

18. On est ici au niveau du discours. Le Gouvernement dit qu'il veut la participation de tous à toutes les instances de la vie sociale et politique. Mais le document reconnaît lui-même (voir nos 49 et 70) qu'on n'a pas mis en place les mécanismes qui permettraient

**b. Un idéal compromis par le quotidien**

- 23 Dans les années "60, la société québécoise a voulu de grandes choses en se donnant un projet collectif à long terme. Ce projet s'exprimait par l'accessibilité générale à l'éducation, le développement urbain, la promotion technique et économique des Québécois. Ces projets répondaient aux ambitions de la population.
- 24 Mais avec le recul des années et dans la vie de tous les jours, les hommes ont à faire face à des problèmes concrets et immédiats: montée en flèche des coûts de la vie, désir d'avoir les facilités de vie promues par la publicité, inflation: le quotidien quoi!
- 25 Comment rallier cette visée à court terme avec le projet collectif élaboré jadis? Comment promouvoir dans un peuple des ambitions collectives sans que la pratique, confrontée aux multiples impératifs de la vie nationale (budgets d'aide sociale, budgets de développement hydro-électrique, etc...) soit déçue par le quotidien? Comment promouvoir le syndicalisme indispensable à la défense des droits des travailleurs, régler les problèmes immédiats dans les relations de travail et garder un fonctionnement harmonieux des institutions sociales sans donner l'impression au monde ordinaire d'une vision à court terme des problèmes?

une participation réelle et efficace des classes populaires à l'élaboration des projets sociaux et à l'administration des grandes institutions sociales du Québec. Il ne faut donc pas être dupe du discours officiel du Gouvernement, discours qui a une visée de propagande et d'électoratisme.

Dupe du discours idéologique officiel, le document l'est en bonne partie. Au n° 20, par exemple, il se demande comment la participation peut **demeurer** vraie. Mais a-t-elle jamais été réelle et vraie? N'est-elle pas encore à créer de toutes pièces?

Ou encore, ne propose-t-il pas, (aux nos 23-25 et 71), de revenir aux illusions de la révolution tranquille qui ont alimenté le discours officiel sans guider la pratique quotidienne?

La "**tolérance**" dont par le n° 21 est, elle aussi, plus un produit de l'idéologie officielle qu'une réalité de fait. Ou, bien que signifient alors les pratiques courantes d'écoute électronique, d'infiltration, et d'intimidation des syndicats et des groupes populaires par la police?

---

23. Comme au n° 18, nous sommes ici au niveau du discours. La réalité décrite au n° 49 est tout autre. En regard de cette réalité, le discours apparaît clairement comme un ensemble de mythes qu'on entretient à dessein pour masquer la réalité et tromper la population.

C'est un bien gros euphémisme que de parler d'un "**idéal compromis par le quotidien**".

C'est aussi une analyse à bien courte vue de dire (n° 24) que ce qui empêche la participation, l'accessibilité à l'éducation, etc., c'est le désir d'avoir les biens promus par la publicité. Le début d'analyse proposé au n° 49 nous oriente vers de tout autres causes.

23-25. Ah! s'il n'y avait pas le quotidien! Sartre disait: le monde est de trop.

Ici éclate cet idéalisme naïf et utopiste dont nous parlions plus haut.

### **c. Une notion galvaudée: le bien commun**

- 26 Au cœur des activités humaines, il est une notion qui ne doit pas être oubliée, mésestimée ou récupérée: c'est celle du bien commun. Elle réside dans un équilibre des droits et des devoirs des collectivités tout en garantissant ceux des individus. Ce bien commun doit être défini en objectifs sociaux. Ce qui est parfois plus difficile à discerner, c'est l'incidence individualiste de ces objectifs. L'objectif social peut alors camoufler des objectifs qui ressemblent étrangement à des fins individualistes.
- 27 Le bien commun est-il promu lorsque les législateurs poursuivent des visées électorales et partisans dans la préparation de leurs projets? Le bien commun est-il promu lorsque les chefs syndicaux cherchent leur promotion personnelle? ou des intérêts de classe? Le bien commun est-il promu lorsque priment les intérêts économiques de classes privilégiées? Le bien commun est-il promu lorsque diverses institutions sociales veulent se substituer au leadership politique et que le leadership politique n'est pas au service de la population?
- 28 Et dans les négociations actuelles, quelle conception du bien commun est promue par les parties en cause?

### **d. Des mécanismes de dialogue faussés**

- 29 Nous vivons dans une société qui veut créer des rapports dynamiques et personnalisants entre les individus et les groupes. Cette société veut promouvoir la responsabilité et la liberté de tous et de chacun (conseils étudiants, protection du citoyen, droit de grève). Elle veut rétablir une certaine unité entre les diverses couches de la société: accessibilité de tous à l'éducation et aux soins de la santé, meilleurs services sociaux, salaire minimum, régime de rentes et assurance-maladie. Pour réaliser ces rapports dynamiques, elle se donne de meilleurs mécanismes de dialogue: convention collective, consultation, commissions parlementaires, assemblées générales, journées pédagogiques.
- 30 Pour établir ces rapports personnalisants, que vient faire dans cette même société le recours à la légalité: injonction, causes en appel, griefs multiples? Comment croire à ces mécanismes de dialogue alors que dans le quotidien on brandit le spectre du recours à la justice et à la légalité? Dans les relations gouvernement et corps intermédiaire, professeurs et élèves, personnel hospitalier et malades, comment vivre concrètement ces rapports dynamiques et personnalisants?

26. Pour respecter tout le monde.

a) – Dire que les chefs syndicaux, dans le conflit actuel, cherchent leur promotion personnelle est une accusation grave et basse. Quels faits le prouvent?

On sait que l'abbé Gérard Dion, à défaut d'arguments sérieux contre les syndicats, injurie parfois personnellement les syndicalistes. Emploie-t-on ici les mêmes tactiques patronales?

b) – Dire que les chefs syndicaux et le Gouvernement défendent des intérêts de classe est beaucoup plus près de la réalité. Dire que le leadership politique n'est pas au service de la population est beaucoup plus près de la vérité.

Il nous semble que le document commence enfin une analyse réelle de la situation, que malheureusement il abandonne aussitôt. Ici il pose les bonnes questions.

De fait, des intérêts de classe s'affrontent. De fait, le Gouvernement ne cherche pas le bien de la population mais des intérêts partisans. Voilà la lumière qu'il faut jeter sur le conflit. C'est aussi à partir de là qu'il faut poser les autres questions.

c) – Le document parle des intérêts économiques de **“classes privilégiées”**. De qui parle-t-il? Il ne le précise pas.

Mais s'il vise par là les travailleurs du Front commun, il est extrêmement important de rappeler qu'au sein du Front commun, il y a une bonne proportion de travailleurs manuels, d'employés de soutien, etc., dont le salaire hebdomadaire frôle le seuil de la pauvreté. Cela aussi est une réalité du Front commun.

Il ne faut pas oublier également l'effet d'entraînement du Front commun sur le secteur privé. L'évolution du salaire minimum au Québec depuis quelques années le montre bien. Le salaire minimum a tendance à suivre le salaire de base réclamé par les syndicats. Ainsi le Front commun ne défend pas uniquement **“ses”** intérêts, mais les intérêts de tous les travailleurs au Québec.

29. Ici, le document n'est-il pas dupe encore une fois du discours idéologique officiel?

#### 4. Les valeurs mises en cause

31 Après avoir formulé les enjeux de la situation actuelle, cherchons maintenant à identifier plus clairement certaines valeurs qui questionnent et démystifient divers éléments du débat et relativisent des énoncés érigés jusqu'à maintenant en principe.

##### a. Une information adéquate qui promeut la responsabilité

32 Toute personne a droit à son opinion et a droit à recevoir tous les éléments d'information qui permettent de porter un jugement sage sur une situation, surtout si elle a une part de responsabilité dans cette situation.

33 Dans un conflit qui perturbe la vie collective comme dans celui qui nous vivons, toutes les parties doivent recevoir des informations complètes afin que chacune puisse sopeser les arguments qui militent pour l'une ou l'autre position et se former une conscience droite et prudente.

34 Or, nous avons tous, soit des parents, soit des enfants, soit des amis directement impliqués, ou encore nous sommes nous-mêmes engagés du côté patronal ou syndical.

35 Si nous ne recevons pas l'information voulue, notre capacité de réfléchir sans passion aux causes et aux conséquences du conflit se trouve compromise par nos engagements et nos solidarités tout à fait naturelles: "Mon enfant perd son année, ils ne veulent pas rentrer; mon oncle est commissaire, il connaît ça; ma mère est mieux de ne pas mourir, je vais les actionner." Nous sommes pour ou contre, très rapidement.

36 Et si les parties allaient créer la confusion? Où les militants et la population seraient-ils respectés dans leurs droits à la vérité?

37 Or le maintien dans la confusion de la masse des citoyens, voire même des militants, semble faire partie de la stratégie des négociations. En effet, le juridisme des solutions recherchées par les uns et par les autres provoque une escalade dans la recherche des stratégies; les demi-vérités de même que le mensonge prémédité deviennent partie intégrante de la stratégie. D'aucuns seraient même prêts à affirmer que le mensonge

Dire que notre société **veut** créer des rapports personnalisants, **veut** promouvoir la responsabilité de tous, **veut** réduire les écarts entre les classes sociales: voilà qui est démenti partout par la vie quotidienne. Le document dénonce lui-même, au n° 49, le mythe de l'accessibilité générale à l'éducation, l'anonymat des écoles et des institutions de santé (que dire des usines?), le manque de pouvoir réel des classes populaires, la créativité brimée des enseignants, etc.

---

31. Parmi les "valeurs" mises en cause dans le conflit actuel, le document ne parle aucunement de la **justice** sociale ni de certains **droits** fondamentaux des travailleurs. C'est pour le moins étonnant, pour ne pas dire aberrant. Car c'est d'abord cela qui est en cause.

---

31-40. Le texte soulève un problème fondamental: la manipulation de la population au moyen de l'information contrôlée et censurée, qui entraîne, entre autres, la démobilisation.

Mais nous désirons faire remarquer:

- a) – Contrairement à ce qu'affirme le n° 35, nos engagements et nos solidarités ne compromettent ni notre capacité de réflexion, ni notre objectivité. Ils en sont au contraire la source et la garantie. Pour prendre des exemples classiques dans d'autres domaines, qui mieux qu'un Père sait ce qu'est l'amour paternel? qui peut parler de Jésus sinon celui qui a foi en lui? Il en va de même ici. C'est précisément la prétendue non-solidarité et le prétendu non-engagement du document qui "**empêchent de voir les enjeux réels et immédiats du conflit**", et amènent à moraliser sur lui. Le conflit prend un sens et une valeur tout différents si on perçoit clairement les droits des travailleurs qu'il met en cause.
- b) – Il est vrai, comme l'affirme le n° 37, que les nécessités de la stratégie influent sur la façon et le moment d'informer, et parfois sur le contenu de l'information. Mais s'attendre à autre chose, c'est, encore une fois, faire preuve d'angélisme et d'utopisme. En guerre, personne ne songe à dire publiquement de combien de canons il dispose ni où ils sont placés; sinon, on

du discours syndical répond au mensonge du discours gouvernemental. Les stratégies deviennent tellement subtiles qu'elles tuent la participation de la base et deviennent le privilège de l'establishment des technocrates syndicaux et gouvernementaux. Le militantisme s'en trouve miné.

- 38 Que reste-t-il alors pour attirer la population et convaincre les militants sinon d'utiliser une publicité partisane qui excite la sympathie pour faire le poids au détriment de l'engagement des uns et des autres.
- 39 Nous ne pouvons alors qu'affirmer que cet état de chose ne peut que desservir à la longue tant le gouvernement que les syndicats et provoquer chez nombre de militants et de citoyens une perte de confiance dans les institutions, une démobilisation et un désengagement en masse.
- 40 Il n'y a pas d'institutions sociales qui peuvent fonctionner sans qu'elles soient secondées par une assez bonne proportion de l'opinion publique. Pour que la population puisse donner son appui sans se sentir galvaudée, il y a cependant des seuils à respecter dans la qualité et la vérité de l'information qui lui est accessible.

#### **b. La richesse d'un sain pluralisme**

- 41 La société québécoise a voulu se donner un visage pluraliste. Or le pluralisme appelle nécessairement la présence, l'accueil et la tolérance d'idéologies et d'opinions différentes. Et quand nous avons à vivre ce pluralisme dans une situation concrète et dans l'élaboration d'un projet précis, il arrive que nous nous retrouvions dans une impasse. C'est là que tous doivent vivre le pluralisme dans toutes ses exigences.
- 42 Et voilà que, devant des impasses comme celles que nous vivons présentement, les uns voudraient que tout le système social dans lequel nous sommes engagés change, d'autres voudraient maintenir à tout prix le système établi. Cette dernière position peut rendre passif et nous priver de contributions progressistes dans l'organisation de la société. La première position, voulant partir à neuf pour rebâtir une société nouvelle, engendre une démobilisation similaire. La population hésite à s'engager en raison de la complexité des situations et des engagements difficiles à prendre. Dans les deux cas, les uns et les autres se taxent d'irréalisme.
- 43 Les seuils de la tolérance sont alors dépassés. Les uns et les autres se figent alors dans leurs idéologies et l'idéologie des uns et des autres n'est plus recevable. La lecture objective des faits n'est plus possible parce que la situation vécue est déjà interprétée d'avance à la lumière de sa seule idéologie.
- 44 Si au rythme de chaque convention collective ou de chaque élection déclenchée nous devons remettre entièrement en question le type de société à construire, nous ne construirions jamais rien et nous handicaperions d'autant la marche normale d'institutions aussi vitales que les écoles et les hôpitaux.

se jette dans la gueule de l'ennemi. En guerre économique ou dans un conflit de travail, il en va de même. Il ne faut pas être assez naïf et inconséquent pour se livrer pieds et poings liés à l'ennemi.

Le problème qui se pose alors est le suivant: créer pour les classes populaires des lieux et des instruments d'information complète et objective. Ces lieux et ces instruments, ce sont les organisations (syndicats, groupes populaires, services de quartier, etc.) que les classes populaires se sont données; et le moyen d'y avoir accès, c'est la participation active. Il est sûr que si on se tient en dehors des réseaux d'action et d'information, on n'aura pas accès à l'information. Ce n'est pas une denrée qui s'achète et se consomme passivement, comme la télé, dans un salon.

---

41. Ce qui s'oppose dans notre société, ce n'est pas d'abord des idéologies et des visions globales de la société. C'est plutôt, comme le reconnaissait le n° 27, des **intérêts** divergents.

Il est impérieux de le reconnaître, car cela pose le problème de la tolérance, de l'accueil et du dialogue dans une perspective fort différente. Non plus au niveau abstrait de l'idéal et des pensées, mais au niveau concret des faits et de l'aménagement d'une société où s'opposent et s'affrontent des intérêts de classe. Il y a ici des tolérances inacceptables telle que l'exploitation des uns par les autres. Le pluralisme ne signifie pas la complaisance, encore moins la complicité, face aux injustices.

42 et 44. L'objectif premier du Front commun:

a) – On donne à entendre ici que l'objectif premier du Front commun est la remise en question totale et entière de notre société. C'est du charriage. C'est le spectre qu'agite la partie patronale. C'est un appel aux peurs viscérales de la population.

L'objectif premier du Front commun est d'obtenir une convention collective de travail, et de négocier certaines conditions de travail précises. Aucune de ces revendications ne remet en cause notre société de fond en comble. Il est vrai que ces négociations causent un impact considérable sur la société, et un effet d'entraînement dans le secteur privé. Mais cela est dû d'abord au fait que l'em-

- 45 En effet, dans des secteurs de la vie sociale aussi vitaux que l'enseignement et les soins hospitaliers, les solutions ne peuvent pas être trouvées unilatéralement. Les syndicats ne peuvent faire fi du gouvernement à moins de se substituer à celui-ci. Le gouvernement ne peut trouver de solution satisfaisante à moins d'engager un dialogue vrai et en profondeur avec ceux qui demeureront les artisans quotidiens du système scolaire et hospitalier de chez-nous. Nous aurions tort de croire qu'à l'exemple des films western les bons ne sont que bons et situés d'un côté et que les méchants ne sont que méchants et situés de l'autre côté.

### c. Une solidarité vécue dans des projets collectifs

- 46 Des réformes des dernières années au Québec, en particulier dans l'enseignement et les soins de la santé, ont suscité une espérance réelle dans la population et elles ont mobilisé un grand nombre de Québécois. Personne ne peut contester le fait que l'enseignement et les soins de la santé sont devenus plus accessibles à l'ensemble des citoyens québécois.
- 47 Pourtant, il apparaît avec évidence que ces deux secteurs dans lesquels nous avons investi la plus large part de nos ressources depuis quelques années sont devenus des pommes de discorde; la déception et le scepticisme ont relayé l'enthousiasme créateur des débuts de la réforme.
- 48 Les impressions d'un grand nombre de citoyens laissent percer nettement cette déception. Ainsi, beaucoup d'étudiants ont l'impression qu'ils étudient pour rien, qu'ils ne pourront jamais se lancer dans la profession qui les attire vraiment. Nombre de professeurs ont l'impression de n'être que des exécutants sans aucune possibilité créative. Les parents, de leur côté ont l'impression très nette que l'école leur échappe totalement tandis que les citoyens ont le sentiment de payer de plus en plus cher des services de santé dont la qualité n'est pas nécessairement à la hausse.
- 49 Ces impressions peuvent être surfaites dans certains cas, mais il demeure tout de même possible d'isoler certains faits qui les fondent. Le mythe de l'accessibilité générale à l'éducation supérieure, l'anonymat des écoles et des institutions de santé, le manque de pouvoir réel des comités d'école, la présence toute formelle, sans poids réel, de représentants des usagers dans les conseils d'administration des institutions de santé, la créativité brimée des enseignants, l'espérance déçue des étudiants sortant des écoles: autant de faits qui justifient la déception de différentes catégories de citoyens. Partout croît une certaine déception; à l'occasion du conflit actuel, la déception générale se dit de façon plus virulente. Ce qui s'exprime à travers le conflit, c'est la reconnaissance d'un certain échec de la réforme dans les secteurs de l'enseignement et des soins de la santé, c'est l'aveu que nos espoirs ont été partiellement trompés.
- 50 La question scolaire se limite-t-elle à un problème d'horaire, de ratio, de sécurité d'emploi et de salaire des enseignants? La question de la santé se limite-t-elle à la semaine comprimée et à la parité des salaires avec l'Ontario? Ces questions se limitent-elles à un problème de disponibilité financière et d'efficacité administrative?

ployeur ici est l'État, ensuite au nombre considérable de travailleurs impliqués, enfin à l'importance des institutions en cause.

b) – Déjà au paragraphe 27, on laissait entendre que des institutions sociales voulaient se substituer au leadership politique dans l'organisation de la société.

Cela fût-il vrai que ce ne serait pas mauvais :

*“L'émergence des “nouveaux pouvoirs” dans la société moderne marque un réel progrès... Cette nouvelle force, qui prend sa source dans les besoins les plus fondamentaux des citoyens, vient faire échec à l'anonymat de ces pouvoirs impersonnels, sclérosés et coupés de la vie; le citoyen moderne n'accepte plus d'être exclu des centres de décisions qui pourtant décident de sa vie quotidienne... Nous acceptons même que ces “nouveaux pouvoirs” se fassent contestataires et deviennent, s'il le faut, des “contre-pouvoirs” pour faire cesser des situations inacceptables et intolérables...”*

COMMISSION ÉPISCOPALE D'ACTION SOCIALE,  
*Fête du Travail, 1969*

---

49. Ce paragraphe, joint aux paragraphes 27 et 70, posent des questions de fond. Les classes populaires et les travailleurs ont été refoulés hors des circuits et des centres de décision dans la vie économique, sociale et politique. Celle-ci s'organise en fonction, non pas des besoins de la population et des travailleurs, mais des intérêts de quelques-uns.

Voilà la toile de fond qui doit éclairer et guider notre analyse du conflit actuel.

50. Non seulement tout à l'heure, parmi les **“enjeux du débat”**, on ne mentionnait pas les enjeux réels immédiats du conflit (\$165.00; salaire égal pour l'homme et la femme; conditions de travail; etc.), mais ici on pose toute une série de questions qui risquent de donner l'impression que ces enjeux immédiats sont finalement de peu d'importance en regard des réalités plus profondes.

C'est ce genre d'argument qui a autrefois longtemps entretenu les professeurs et les travailleurs de la santé dans une sorte de missionnariat sous-payé. Voudrait-on prolonger cette servitude sociale?

- 51 Dans des secteurs comme l'éducation et la santé, où des êtres humains entrent en relation et où la qualité de la relation humaine est primordiale pour l'épanouissement de l'enfant et le bien-être du malade, il y a de grands risques à développer un contexte où tout se règle dans le juridisme et par des recours fréquents à la lettre de la convention collective; il y a de grands risques à développer un contexte dans lequel on trouve difficilement goût à un travail dans lequel on devient vite fatigué; il y a de grands risques à développer un contexte où la possibilité de contacts vraiment humains est réduite à son minimum. L'éducation et la santé posent aux Québécois un défi sur le plan qualitatif. On a visé l'accessibilité des services, une plus grande participation et une plus large démocratie. Y est-on arrivé?
- 52 On peut comprendre la déception du grand nombre. Et cette déception présente dans une société des risques considérables. En effet, elle engendre habituellement la révolte chez un petit nombre et la passivité chez la majorité. On aperçoit facilement dès lors le scénario: la passivité du grand nombre laisse toute la place à une ou des minorités agissantes qui s'arrachent la masse comme les grands magasins la clientèle; le petit nombre a tout le loisir alors de définir le type de société dans lequel nous allons vivre.

#### d. Des engagements quotidiens soucieux du bien commun

- 53 Un dilemme profond se joue dans le cœur de chaque homme: la recherche de sa promotion personnelle et sa part de responsabilité dans la recherche du bien commun.
- 54 Un dilemme semblable se joue dans des groupes de personnes (syndicats, gouvernement), la recherche de ce qui peut construire leur force et leur crédibilité et la définition de ce pourquoi ils sont institués.
- 55 Dans le conflit actuel, les syndicats revendiquent des conditions de travail, de salaire, de sécurité d'emploi en alléguant le bien commun des enfants, la qualité de l'éducation et des soins de santé; le gouvernement refuse les demandes des syndicats en alléguant le bien commun à sauvegarder. Les deux parties parlent de bien commun: le bien commun des malades et des enfants, le bien commun de 175,000 travailleurs pour les uns, le bien commun de la société entière pour les autres. Et l'affrontement continue!
- 56 Il est peut-être facile de parler de bien commun, mais il est moins facile de le promouvoir et de se mettre à son service et trouver les modalités pour l'atteindre toujours et partout, ici et maintenant.
- 57 Nous sommes toujours tentés d'établir en priorité nos intérêts personnels, v.g. conditions de travail, sécurité d'emploi, visées politiques, qui s'expriment souvent en terme de bien commun. Ne devrait-on pas, pour bien juger des responsabilités face au bien commun, réévaluer constamment

52. Quelle est la cause de cette déception ?

- a) – Le document parle souvent, trop souvent, de “**déception**” : (nos 25, 47, 49, 52, 70...). Le conflit actuel finit par apparaître comme une sorte de réaction de dépit devant la déception et la frustration engendrées par de grands rêves qui n’ont pu être réalisés.

C’est une explication psychologisante dangereuse, qui ne doit pas nous dispenser, encore une fois, de nous livrer à une analyse du conflit dans ses composantes économiques, sociales, politiques immédiates.

- b) – L’idée exprimée ici qu’un “**petit nombre**” de “**révoltés**” manipuleraient la “**majorité**” devenue “**passive**”, constitue l’argument privilégié du maire Drapeau et du premier ministre Bourassa dans leur chasse aux sorcières ou dans leur refus de prêter quelque attention que ce soit aux revendications des syndicats et des groupes populaires organisés.

“Révoltés”, “agitateurs”, “terroristes”, etc., voilà autant d’accusations dont on attend le même effet que l’accusation de “communistes” par laquelle Duplessis essayait immanquablement de démolir ses ennemis, ceux-ci fussent-ils plus fascistes que lui.

---

56. Il est facile de parler du bien commun, et d’affirmer en général qu’il faut le promouvoir. Mais dans le conflit qui nous occupe “ici et maintenant”, le document a-t-il quelque chose à dire sur les modalités concrètes de promotion du bien commun ?

---

l'échelle des valeurs et retrouver le bon sens qui discerne entre le nécessaire, l'utile et le futile et ceci, tout autant dans la vie des collectivités que dans celle des individus. Nous pourrions alors découvrir les exigences de nos responsabilités quotidiennes et accepter les dépassements inhérents à la recherche du bien commun.

#### e. Des lois respectueuses de tout l'homme

- 58 En situation de conflit, probablement plus qu'en tout autre, on tend assez spontanément à se référer à la loi.
- 59 La masse des gens qui souffrent du conflit souhaite que l'appareil judiciaire se mette en marche pour régler au plus tôt le conflit. On souhaite l'injonction, les causes en appel, les jugements de cour, etc... On oublie trop facilement que l'utilisation de la force de la loi détériore pour longtemps les rapports humains entre les parties impliquées dans le conflit, surtout lorsque les parties doivent travailler pour le bien des mêmes personnes: enfants et malades.
- 60 Cependant, ce qui est le plus frappant quand différents groupes font appel à la loi et à l'appareil judiciaire, c'est la tentation à laquelle ils succombent souvent, semble-t-il, de passer du respect de la loi à l'utilisation de la loi.
- 61 On obéit à la loi non pas en tant qu'elle exprime les exigences de la communauté, mais dans la mesure où pour l'occasion elle sert les intérêts d'un groupe ou de la masse des individus dans leurs intérêts particuliers. Ainsi, l'État s'appuiera fortement sur la loi dans la mesure où elle sert ses intérêts d'employeurs (injonction, loi matraque). Le syndicat brandira la loi pour protéger des intérêts déjà acquis ou à acquérir. Les membres de la communauté réclameront l'application rigoureuse de la loi, non pas en tant qu'elle sert les objectifs de la communauté, mais dans la mesure où chaque individu retrouve son intérêt personnel, à l'encontre du bien d'un groupe ou de l'ensemble de la communauté.
- 62 Cette perception s'avère d'autant plus fondée qu'elle est corroborée par de nombreux rejets de la loi quand elle ne sert plus les intérêts individualistes des groupes ou des personnes. On fait des grèves illégales, des harcèlements extrêmement dommageables pour des tiers qu'on prend presque en otage. On recherche son droit sans égard aux droits des autres.
- 63 Souligner les tentations qu'on retrouve dans les conflits en ce qui concerne les attitudes par rapport à la loi n'implique pas aussi une option absolue pour la loi, pour le fonctionnement de l'appareil judiciaire. Une telle option ne serait-elle pas contraire à l'esprit de l'Évangile et à l'humanisme auquel il a donné naissance dans la société occidentale.
- 64 La loi en effet manque de respect à la vie qu'elle veut protéger. Il faut bien admettre que dans une société qui évolue rapidement comme la nôtre, la loi plus que jamais est toujours en retard par rapport à la situation

**61-64. Le fameux respect des lois.**

Bien sûr, il faut respecter les lois. Mais deux faits d'histoire au moins doivent nous amener à nous interroger sérieusement sur les modalités de cette obéissance.

- a) – L'État-législateur est aussi l'État-employeur. Dans le conflit actuel, il légifère parce que comme patron, il ne veut ou ne peut pas négocier. Que signifie alors cette "légalité" dont l'État-employeur se sert comme d'un instrument pour résoudre un conflit de travail dans lequel il est impliqué?
- b) – L'histoire du mouvement ouvrier montre que l'État n'a jamais rien donné aux travailleurs. Les quelques droits que la loi leur reconnaît, les travailleurs les ont toujours conquis à travers des luttes dures et longues, et souvent à la suite de grèves illégales. Cela est vrai non seulement au Québec, mais un peu partout dans le monde.  
La réflexion morale ne peut pas ignorer ces faits d'histoire,

**63.** Il y a ici une dangereuse équation entre société occidentale, humanisme et Évangile. Il y a le danger certain de sacraliser des institutions historiques déterminées.

vivante qu'elle devrait éclairer. Aussi, les parties impliquées dans le conflit comme les agents d'interprétation et d'application de la loi doivent-ils se garder d'une application de la lettre qui tue le dynamisme d'une société en mouvement et en progrès. En effet, ce progrès implique toujours les tâtonnements inévitables de la recherche, l'affrontement des valeurs, les conflits des agents impliqués dans la construction d'une société qui ne peut acquérir une identité en maintenant un pluralisme absolu.

## 5. Si l'Évangile nous en parlait

- 65 La vie humaine, tant pour les individus que pour les sociétés, est bousculée par les événements et soumise à la dynamique du changement. C'est une dynamique imprévisible et chaotique; elle paraît souvent insensée, sans direction.
- 66 C'est dans cette même logique que les conflits peuvent être interprétés et chargés de signification. C'est un devoir personnel et collectif de leur imprimer un sens, à déceler leur signification. Ils peuvent cependant devenir, pour des individus et des collectivités, soit des événements qui retardent le progrès et la vie, soit des événements qui construisent le progrès et dynamisent la vie. Si les conflits peuvent devenir des moments privilégiés où des chrétiens sont amenés à vivre des expériences espérantes et à concrétiser des espérances collectives, ils peuvent tout autant devenir des événements où des chrétiens vivent des expériences de péchés collectifs.
- Quelle signification pouvons-nous donner à un tel conflit?
- 67 Plongé dans cette situation confuse, le chrétien n'a plus que quiconque une réponse toute faite, mais un instinct de foi doit le guider pour trouver un sens. Dans ses choix les plus passionnés; il est important pour lui de garder un jugement critique afin de discerner dans les situations présentes ce qui peut être aliénation de l'homme tant dans sa vie individuelle que collective.
- 68 Le chrétien cherche à vivre dans le quotidien une fidélité à Jésus-Christ. À la lumière de l'Évangile, il essaie de se sensibiliser à certaines valeurs héritées de Celui qui lui donne vie: le respect de la personne humaine, la fraternité, la responsabilité dans la participation, le dialogue, la recherche de la vérité et au delà de la partisanerie et du sectarisme, le pardon.
- 69 À la suite de Jésus-Christ qui a vécu éminemment sa démarche pascale, le chrétien essaie d'être fidèle à une lecture du quotidien dans laquelle le conflit et l'échec peuvent faire l'objet d'une réinterprétation. Au delà de la mort, des tiraillements et des brisures vécues par les personnes et les sociétés, il a la certitude d'une vie nouvelle et d'une espérance à la dimension du monde.

## Sens évangélique d'un conflit

66. Le premier sens évangélique d'un conflit nous semble être le suivant: sortir des grandes professions de foi et prendre parti pour ou contre la justice, ici et maintenant, dans un cas précis. Ne plus simplement parler de justice, mais faire la justice.

68. Parmi les valeurs évangéliques que nous sommes appelés à vivre à l'occasion du présent conflit, il nous semble que nous devons mentionner en tout premier lieu **la justice**.

- 70 Posons un regard sur le conflit actuel. Si le conflit actuel polarise l'expression d'une déception collective, il peut devenir aussi la source d'un nouveau départ, d'un nouveau défi collectif. De grands objectifs ont inspiré la réforme de l'enseignement et des soins de la santé; il apparaît à tous qu'ils n'ont été atteints qu'en partie. En particulier, il est évident que le désir de permettre une participation plus poussée de chaque citoyen au projet commun n'a pas été réalisé. L'échec assez net de la participation des parents au niveau de la définition du projet éducatif, l'échec évident de la participation des usagers dans la définition des besoins de santé de leur milieu, la présence de plus en plus envahissante de la technocratie, l'identité mise entre efficacité et uniformisation, voilà autant de problèmes que la collectivité québécoise se doit de résoudre pour reprendre confiance dans ses institutions d'éducation et de santé.
- 71 Au-delà des échecs et des ruptures, il y a peut-être lieu de redevenir conscients de l'idéal que notre société s'était donné. Si on retrouvait la vraie participation de tous: gouvernement, parents professeurs, usagers, personnel hospitalier, syndicats dans la définition des projets éducatifs et des besoins de santé, si on retrouvait toutes ces catégories de personnes inventoriées au service des étudiants et des malades, si on retrouvait le désir de construire ensemble dans le dialogue et la paix, si on retrouvait les valeurs qui épanouissent l'homme dans son individualité et sa vie collective, si on se faisait confiance dans la vérité, au-delà des souffrances et des ruptures vécues dans le conflit, au-delà des incompréhensions et des rejets, l'espérance renaîtrait, la vie rejallirait, les hommes s'aimeraient, la société se construirait petit à petit.
- 72 De plus, le chrétien sait que cela doit se faire par son engagement concret dans son milieu, en collaboration avec d'autres chrétiens qui veulent s'impliquer. Par ses engagements, il croit que la vie grandira dans les individus et les institutions sociales. Et c'est à travers ces réalisations que le monde devient le lieu privilégié dans lequel se construit le Royaume et la manifestation de l'amour de Dieu réalisé parmi les hommes.
- 73 Alors que nous avons peine à nous rassembler autour d'un défi collectif, alors que nous parvenons difficilement à nous situer au-delà des valeurs de l'immédiat, le chrétien, parce que pèlerin de l'absolu, est invité à conserver un certain humour dans les situations conflictuelles d'aujourd'hui, et cela, sans pour autant se dispenser de vivre concrètement ces situations et de prendre parti dans les enjeux qu'elles posent. La référence aux valeurs d'éternité ne doit pas le distraire de l'immédiat et des défis à relever; au cœur de ces défis, il essaie d'être imprégné d'un peu plus de tolérance, d'un peu plus de respect, d'un peu plus d'espérance.
- 74 Et dans le concret de la situation, il se met à croire que le conflit actuel que nous vivons aurait tout à gagner à chercher une solution dans le dialogue franc et net plutôt qu'en brandissant des codes de lois, car la lettre tue et l'esprit vivifie. Et il croit que Jésus-Christ avait raison de nous inviter à nous engager à vivre l'amour des uns et des autres, le

**70-71.** Déjà les paragraphes 23 et 46 exprimaient la nostalgie de la révolution tranquille. Ici, l'invitation se fait claire et pressante: si on reprenait ce projet collectif...

Il est vrai qu'après la grande noirceur duplessiste, tous les groupes de la population, y compris les syndicats, ont été mobilisés par la révolution tranquille. On a vécu quelques années d'euphorie collective.

Mais devant les réalisations concrètes, les classes populaires ont vite compris que la révolution tranquille, c'était le rêve de la petite bourgeoisie intellectuelle et commerciale. Mais pour elles, la révolution tranquille, c'est l'ensemble de mythes que dénonce ici-même le paragraphe 49.

Pour les classes populaires, il n'y a pas d'avenir à reprendre ce rêve perdu.

respect des droits et des dignités de chacun dans la vraie justice, de nous inviter à fustiger ceux qui enchaînent par des lois et à poser des actions dans l'amour.

## 6. Il y a de l'ouvrage pour tout le monde

- 75 Pour devenir une société moderne, des pas énormes ont été faits en quelques années. L'énergie de beaucoup a été mobilisée pour mettre en marche de nouvelles institutions dans le secteur de l'éducation ou de la santé. Des efforts aussi appréciables ont été faits pour permettre aux travailleurs de devenir une force syndicale et dépasser le dilemme de jadis (les professeurs et le personnel des hôpitaux: grande importance sociale et faible rémunération).
- 76 Qui pourra mobiliser de nouveau tous les éléments de la population québécoise pour permettre à ces institutions d'atteindre une vitesse de croisière? Et cette vitesse de croisière peut-elle être atteinte à moins de situer le débat au delà des problèmes de négociation et de convention collective?
- 77 Dans le conflit actuel, les questions soulevées par les deux parties touchent au plus profond du corps social, c'est-à-dire le domaine des valeurs. Et il s'ensuit par ce fait qu'on peut causer une crise grave qui menacerait la société d'éclatement. Il faut reconnaître que devant cette situation, chaque partie a de lourdes responsabilités. Mais par delà ces responsabilités, il faut reconnaître l'urgence d'une réforme importante des structures sociales; cette réforme n'est possible qu'en prenant comme point de départ des valeurs neuves que ni l'État, ni les entrepreneurs "capitalistes", ni les syndicalistes "socialistes" ne pourraient s'approprier en exclusivité, mais qui serviraient également à tous. Ces valeurs, quelle pourraient-elle être? Elle ne peuvent pas descendre du ciel. Personne ne peut les inventer tout seul et encore moins les imposer à autrui. C'est dans le contexte de nouvelles interventions entre les hommes, dans un nouvel ordre de structures sociales qu'elles pourraient émerger. Ce nouvel ordre de structures devra quant à lui s'édifier sur la base d'une confiance qui n'existe pas aujourd'hui à l'égard de l'homme, de l'homme simple, s'aidant de son imagination créatrice et de ses aspirations.
- 78 Et si on devait parler de convention collective dans ce conflit, n'aurait-elle pas pu être vraiment un préalable, un point de départ et non un point d'arrivée? Tout en permettant des progrès réels dans les conditions de travail et de salaire des employés, dans les secteurs publics et parapublics, pourrions-nous y retrouver l'appréciation de ces professions et de ces institutions qui jouent un rôle décisif dans l'identité d'une société et de son avenir collectif?

**76. Faut-il “situer le débat au-delà des problèmes de négociation et de convention collective”?**

La négociation d'une convention collective n'est pas la simple détermination de détails accessoires dans l'organisation d'une entreprise ou d'un service. Elle définit déjà des rapports sociaux, affirme des droits individuels et collectifs, et tâche de les aménager concrètement. Négocier une convention, c'est déjà construire la société plus juste et plus fraternelle.

D'autre part, dans notre société, la seule voix par laquelle les travailleurs ont pu faire reconnaître leurs droits, c'est par la négociation des conventions collectives et par les luttes qui ont entouré ces négociations.

Pour l'instant, que veut bien signifier “**dépasser les problèmes de négociations**”? Et à qui cela profiterait-il?

**77.** Pourquoi agiter l'épouvantail des syndicats “**socialistes**”? On sait très bien qu'au Québec, la majorité des syndicats sont anti-socialistes. On ne gagne rien à propager de fausses images du syndicalisme, même si on le fait de façon non intentionnelle. On encourage simplement un peu plus l'anti-syndicalisme d'une bonne partie de la population.

- 79 Serait-il opportun de rappeler que les relations de travail sont avant tout des relations humaines et qu'aucune législation, si parfaite soit-elle, ne réussira, par sa seule magie, à engendrer un climat de paix et de promotion sociale. Beaucoup de conflits se préparent en fait dans des rapports quasi journaliers entre employeurs et employés. Ce sont les sentiments retrouvés au cours de l'application d'une convention collective ou d'un décret qui éclatent au moment de son renouvellement.
- 80 Nous voulons faire appel d'une façon spéciale aux parents. En effet, dans le conflit actuel, spécialement dans le secteur de l'éducation, plusieurs parents ont voulu s'impliquer, surtout animés par les conséquences que pourrait avoir la fermeture des écoles sur leurs enfants. Mais cette expérience de participation qu'ils ont vécue avec des motifs valables, mais à courtes vues ne devrait-elle pas les inviter à s'impliquer constamment, à travers des mécanismes de participation mieux rodés, à construire le projet éducatif de leurs enfants en collaboration avec les professeurs et les commissions scolaires.
- 81 Enfin, nous vous livrons quelques questions. Devant l'ambiguïté de la question de l'État-patron et de l'État-législateur, faudrait-il se demander si les négociations dans les secteurs publics et parapublics devraient être assujettis à des règles différentes d'autres types de négociations dans d'autres secteurs? Ou faudrait-il démystifier la question de la médiation dans les secteurs publics et parapublics?
- 82 Bien que la chose serait opportune, nous ne voulons pas mettre l'accent sur le leadership que le gouvernement devrait avoir dans les politiques salariales. Il nous paraît plus urgent de souhaiter que les dirigeants politiques puissent exercer le leadership dans une approche positive et sereine des négociations de contrats de travail et avoir là un effet d'entraînement dans une société où les grèves minent le dynamisme de plusieurs? Faudrait-il alors repenser au rythme des négociations et des conventions collectives et de les préparer dans la bonne foi plusieurs mois à l'avance.
- 83 Enfin, et ce n'est pas la moindre des questions, quelle contribution peuvent apporter les dirigeants politiques et l'ensemble de l'opinion publique afin que le syndicalisme devienne une institution normale et acceptée chez nous? N'est-ce pas là la condition préalable qui permettrait au syndicalisme de dépasser les stratégies de combat et d'affirmation et de mettre l'accent sur des stratégies de construction. Et en s'inscrivant dans cette visée de construction, le syndicalisme ne pourrait-il pas polariser les efforts même de tous ses militants et s'assurer la collaboration de la population.
- 84 Nous avons voulu vous livrer modestement ces quelques pistes de réflexion. Nous ne croyons pas qu'elles sont exhaustives. Nous vous invitons à poursuivre avec nous cette recherche et à poser avec nous un regard de foi sur ce quotidien qui nous invite souvent à de grands dépassements.

81. Que cachent ces deux questions? Est-ce une mise en cause du droit de grève dans les secteurs public et parapublic?

À toutes fins utiles, les injonctions et les lois spéciales ont de fait supprimé ce droit de grève. Sauf pour avoir forcé les Syndicats à agir dans l'illégalité, cela n'a rien changé à la situation.

82. "... les grèves minent le dynamisme de plusieurs" dit-on. Peut-être. Mais elles construisent aussi. Encore une fois, qu'on regarde l'histoire du mouvement ouvrier et des législations ouvrières. Seules les luttes ouvrières ont amené la reconnaissance des droits des travailleurs. Ce sont les grèves qui ont fait progresser notre société dans ce domaine.

83. Un modèle politique utopique: la concertation.

a) – Le seul syndicalisme qui construit, c'est le syndicalisme de combat. Ici encore, qu'on se réfère à l'histoire ouvrière, au Québec ou ailleurs.

b) – Ici affleure le modèle politique sous-jacent à tout le document: le modèle de la concertation. Le syndicalisme constructif serait celui qui, en collaboration avec toute la population et le Gouvernement (et le patronat?) travaillerait à un effort commun pour engendrer la société nouvelle et juste.

Ce modèle est utopiste et idéaliste, sans lien avec la réalité.

Il engendre des comportements conservateurs. Les élites sont toujours d'accord avec ce modèle.

Pourquoi?

Et pourquoi les chrétiens tombent-ils toujours dans cette naïveté politique étonnante?

Le "pauvre" n'est pas une fatalité;  
son existence n'est pas neutre politiquement,  
ni éthiquement innocente.

Le pauvre est le sous-produit du système  
dans lequel nous vivons  
et dont nous sommes responsables.

Voilà pourquoi la pauvreté du pauvre  
n'est pas un appel à une générosité  
qui allège une misère individuelle,  
mais une exigence de construire  
un ordre social différent.

G. Gutierrez  
Théologie de la libération

# ***L'intervention de Gérard Dion auprès des enseignants***

Gérald LAROSE,  
responsable de la commission de  
théologie du Réseau des Politisés  
Chrétiens

*C'est en temps de crise et dans les moments les plus chauds des luttes que les intervenants publics révèlent leur véritable allégeance en se rangeant, chacun dans sa sphère, d'un côté ou de l'autre. Le présent combat du Front Commun est un de ces temps chauds. Il a sollicité l'intervention d'un certain nombre d'idéologues chrétiens dont Gérard Dion. En le privilégiant, nous ne lui accordons pas le monopole de la pratique idéologique bourgeoise du côté des chrétiens. Il en est simplement une bonne illustration.*

## **Quelques faits**

1 — Le 10 janvier, l'abbé Gérard Dion prononçait une causerie devant 300 religieuses enseignantes de la région de Québec. Cette assemblée organisée par l'Association des religieuses enseignantes du Québec portait sur les négociations en cours dans le secteur public et principalement dans le domaine scolaire. Après un court exposé, l'invité répondait à au moins 18 questions de l'assistance. De ce long discours en 19 parties, nous pouvons retenir les idées suivantes:

a) – *Les moyens de pression et les mesures de harcèlement syndicaux sont:*

- *illégaux* “sujet à des condamnations pénales” (page 7)
- *immoraux*: “Si on se place du point de vue moral, est-ce qu’on peut accepter le recours à de tels moyens qui perturbent le fonctionnement des institutions d’enseignement? Je ne le crois pas non plus.” (page 7)
- *catastrophiques*: (conduisant à la disparition de la convention collective, des journées de maladie, etc.) (page 7)
- *contraire à l’usage syndical*: “Depuis quand se sert-on de moyens de pression tout au long des négociations? Dans quelle industrie, par exemple, utilise-t-on des grèves sporadiques avant d’avoir commencé à négocier? Ce serait la jungle. La grève est un moyen de pression. Mais un moyen ultime, une fois que l’on a fait des efforts pour essayer de s’entendre. Si l’on n’y réussit pas, c’est à ce moment que l’on a droit, au point de vue légal comme au point de vue moral, de recourir à la grève” (page 12)
- *iniques et inhumaines*: “C’est épouvantable. Ce sont là des méthodes iniques et inhumaines. Ces situations devraient être rendues publiques. D’ailleurs avec des méthodes semblables on met contre soi les parents. De tels agissements procèdent des mêmes principes que vous rencontrez dans des pays comme le Chili, l’Angola, etc. C’est une question de degré: là-bas on tue, ici on torture.” (page 17)
- *marxistes*: “La perturbation systématique de l’appareil scolaire — et l’on a une belle occasion de la fomenter lors des négociations — entre parfaitement dans la ligne de l’idéologie marxiste que l’on veut faire triompher.” (page 20)
- *inacceptables*: “C’est inacceptable.” page 15)  
Donc, on ne doit pas utiliser des moyens de pression.

b) – *Si on fait la grève, qui est légale, ce ne sera pas plus efficace:*

“La situation en est là. Si la négociation n’aboutit pas, il y aura probablement une grève qui durera jusqu’à ce que l’État-gouvernement pour des raisons d’intérêt public, car une grève dans l’enseignement ne peut durer indéfiniment, sera forcé de recourir à une loi pour imposer le retour au travail et fixer un autre délai de négoc-

ciation. Et si l'on n'arrive pas à s'entendre par voie de négociation, à la fin, il faudra bien qu'un décret gouvernemental vienne tenir lieu de convention" (page 19).

c) — *Que reste-t-il? Le compromis:*

"Vous devez aussi savoir qu'il sera impossible d'y arriver sans compromis" (page 22).

d) — *Pas de démocratie à la C.E.Q.:*

"C'est clair actuellement qu'à la C.E.Q. la démocratie n'existe pas. Il va falloir la restaurer. Et elle ne pourra l'être qu'en partant d'en bas. Il ne faut pas s'attendre que l'initiative vienne spontanément d'en-haut" (page 11).

"Vous autres, les religieuses, vous êtes près de 6000 membres à part entière. Il faudrait peut-être qu'un jour ou l'autre, vous preniez votre affaire en main et que vous veilliez à faire respecter vos convictions et votre liberté de conscience. C'est une question de démocratie au sein de votre propre groupement" (page 21).

2 — Le deuxième numéro du volume 15 de la revue AREQ (Association des religieuses enseignantes du Québec) reproduisait le contenu presque complet de cette réunion.

3 — *Le Devoir* du mercredi 18 février publiait pour sa part la réponse à la première question posée à cette réunion, question touchant l'utilisation de la caisse de congés-maladie comme moyen de pression. Il présentait Monsieur Gérard Dion comme spécialiste bien connu des relations du travail.

4 — Au cours du premier trimestre de 1976, les patrons de l'enseignement, la Fédération des Commissions Scolaires Catholiques du Québec, publiait sous forme de brochure le texte complet de la revue AREQ. Cette publication intitulée "*Des questions et des réponses au sujet des négociations*" était expédiée par la partie patronale à des membres de la partie syndicale. On présentait l'Abbé Gérard Dion comme un *porte-parole syndical* "puisque le monde politique, le monde syndical, le monde universitaire font souvent appel à ses lumières dans les situations les plus délicates", et comme un *prêtre*: "et par-dessus tout, il a su préserver la flamme de son sacerdoce au milieu de multiples obligations toutes plus harassantes les unes que les autres" (page 3).

\* \* \*

## Quelques commentaires

Spécialiste bien connu des relations du travail et prêtre, Gérard Dion est souvent appelé à éclairer la lanterne de différents groupes religieux qui découvrent de plus en plus l'embarrassante réalité des rapports de force et qui, idéologiquement, ont maille à partir avec les contradictions qu'ils recèlent. Il en fut ainsi lors du conflit au Pavillon St-Dominique de Québec. Dion y a joué le rôle de conseiller spécial auprès des sœurs-patrons. Le 10 janvier dernier, il s'adressait à 300 religieuses enseignantes qui, comme tout le monde de l'enseignement, sont impliquées dans la négociation du Front Commun. Il lui fut donné de commenter les stratégies et les tactiques qu'emploient les travailleurs de l'enseignement pour assurer la défense et la promotion de la qualité de l'enseignement et de leurs intérêts comme travailleurs. Dion s'est encore une fois livré au jeu dangereux de la consécration de l'état actuel du rapport de force en sacralisant, par des supposées exigences d'une option religieuse, des comportements qui conduisent à la dissidence et/ou à la division des travailleurs.

Il n'est pas facile, dans le cadre d'une si petite intervention écrite, de démystifier toute l'entreprise de Dion; mais il faut le faire, ou, du moins, commencer à le faire<sup>1</sup>. Il y a plus d'un chrétien qui ressent la nausée devant l'utilisation subtile mais combien efficace, et donnant dans les intérêts de la classe dominante, du spécifique religieux. Il nous appartient donc de démystifier ce genre de pratique idéologique que répercutent abondamment les media bourgeois (*Le Devoir*, 18 février 1976; *La Presse*, 3 mars 1976; *Radio-Canada*, à 4 ou 5 reprises, à la radio et à la télévision, de février à avril 1976) et les tribunes patronales (la Fédération des Commissions Scolaires Catholiques du Québec qui a publié et distribué le texte de Dion et la Chambre de Commerce qui lui a permis de publiciser ses positions).<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Correspondant ainsi à un des aspects du cinquième objectif prioritaire que le Réseau des Politisés Chrétiens s'est donné pour l'année 1975-1976, à savoir, "démystifier l'utilisation bourgeoise du message évangélique en publicisant l'interprétation prolétarienne d'un événement ou d'un fait quand... b) le christianisme est utilisé pour justifier des comportements ou pratiques bourgeois."

<sup>2</sup> Le traitement privilégié que la fédération patronale et la Chambre de Commerce accordent à Dion démystifie l'impossible position "objective", "neutre" et "non partisane" qu'il prétend encore une fois se donner.

## 1. Invocation de l'ordre naturel

Dans son intervention, Dion commence par "*naturaliser*" ("ça fait partie de l'ordre naturel des choses") l'état actuel des rapports sociaux (rapports entre capitalistes et travailleurs). "Dans la négociation actuelle, dit-il, il est *tout à fait normal* qu'il y ait des divergences d'opinions... d'intérêts... que d'un côté on se propose de recevoir quelque chose... que de l'autre côté... on ne soit pas prêt à accéder à toutes les demandes". "C'est *la nature même* de la négociation collective... que l'on parte de deux points éloignés et que l'on se rapproche grâce à des discussions..." et ainsi de suite. À 14 reprises, il invoque explicitement l'argument de la nature et/ou de la normalité, sous-entendant par là que tout ce qui déborde l'encadrement actuel du rapport de force doit être considéré comme anormal, non naturel et donc illégitime et reprehensible.

En liant ainsi à la nature les rapports sociaux de négociations collectives (rapports d'affaire et de collaboration de classe), Dion masque le fait que ces mêmes rapports ne sont que des acquis historiques concrets et encore très partiels que la classe ouvrière, depuis qu'elle s'organise, a réussi à soustraire à l'arbitraire de la classe des patrons. Elle est appelée à aller beaucoup plus loin! (passer du syndicalisme d'affaires et de collaboration de classe au syndicalisme de classe et de combat).

## 2. Invocation du respect de la légalité

On sait que la plupart de ces gains même partiels se sont faits dans l'illégalité. On n'a qu'à reprendre l'histoire du mouvement ouvrier pour se rendre compte que les travailleurs ont toujours été forcés de passer outre à la légalité bourgeoise et imposée pour se défendre et amoindrir l'exploitation (Dion doit se souvenir de la grève d'Asbestos!) et que cette même histoire du mouvement ouvrier ne s'arrête pas là et aujourd'hui. Autrement dit, tant et aussi longtemps que l'État et ses appareils (lieux de production de la légalité) seront à la solde des capitalistes, la classe ouvrière et les couches populaires seront confrontées à l'illégalité. Elles y sont habituées.

Avant de naturaliser les rapports sociaux, Dion devrait répondre à la question: qui fait les lois? Dans une société *capitaliste*, qui est-ce qui impose la légalité sinon *les capitalistes*? Dans le contexte précis de la présente négociation collective, qui a appelé les lois anti-inflation C-73 et 64 et leur légalité? Qui a déposé et voté les lois 253 et 23 et leur légalité?

Qui a légiféré sur le code du travail? Etc. Les lois, celles d'hier et d'aujourd'hui, visent toujours, d'une part à faire perdurer les rapports sociaux qui, dans notre société, favorisent la minorité qui capitalise à même la force de travail de la majorité, et d'autre part à contenir et/ou à pénaliser la combativité ouvrière qui menace constamment les positions et les privilèges de cette même minorité.

Dans notre société, les lois et la légalité qui s'y rattache sont des armes que se façonne la classe dominante. Demander à la classe ouvrière de les respecter par "principes" comme le fait Dion, c'est lui demander d'accepter les diktats de la bourgeoisie aussi par "principes", et de légitimer par le fait même la position de force qu'elle occupe. Or, une bonne partie des travailleurs ont compris depuis belle lurette ce jeu des diktats et des arbitraires légalisés. Et ce n'est pas aujourd'hui, en temps de crise économique, qu'ils entendent mettre fin à leur combat. Au contraire, ils veulent s'organiser encore plus pour faire encore reculer les diktats et l'arbitraire de la bourgeoisie et finir par les éliminer à tout jamais.

### **3. Invocation du consensus démocratique**

Dion prétend que nous vivons "dans un système que nous avons accepté et que nous acceptons encore", qu'il faut en suivre les règles, etc. Rien n'est plus faux. Ce système a été imposé et l'est encore. Il fait payer à la classe ouvrière et aux autres travailleurs exploités le prix de son développement (inflation, chômage, insécurité d'emploi, maladies industrielles, stress, détérioration des conditions de vie, de logement, de consommation, charcuterie de ses quartiers, etc.). Et les travailleurs en prennent de plus en plus conscience. Ce faisant, ils découvrent les mille et un mécanismes d'exploitation, d'oppression et d'aliénation savamment orchestrés par la classe dominante pour les domestiquer et les soumettre aux exigences du capital.

Les idéologies bourgeoises du naturel/normal et du légal, comme les aménagements concrets (électorale entre autres) de notre type de démocratie, les leurrent de moins en moins.

### **4. Invocation des principes, de la conscience, de l'évangile**

Dion justifie les rapports sociaux actuels en les sacralisant: après avoir rappelé les saints préceptes de la nature, de la légalité et du con-

sensus démocratique, il chapeaute le tout par l'invocation des exigences des "principes auxquels vous adhérez", de "votre conscience", de "l'évangile", etc. Il invoque même les exigences de la morale individuelle "de ne pas produire de faux" dans le cas de congés de maladie tactiquement orchestrés. "Si... je reçois une indemnité à laquelle je n'ai pas droit parce que je n'ai pas été malade, je vole". Et voler, c'est péché devrait-il ajouter. Et nous revoilà nageant dans la grande et belle théologie morale moulée dans les catégories légales du courant casuiste où le bien correspond au droit et le mal à l'illégal.

Cette théologie a, entre autres défauts, celui de ne pas souffler mot sur le processus et les acteurs qui déterminent précisément ce droit. Et dans ce cas-ci, avant le décret de 1972 où le gouvernement a fixé seul les conditions salariales et de travail des enseignants, il était possible à ces derniers de se faire monnayer leurs congés de maladie et donc, ultimement, de les utiliser suivant une stratégie permettant le développement d'un rapport de force qui leur soit favorable. En 1972, ce droit leur a été arraché par l'État capitaliste. Il est évident que si le mal tient à ce qui est illégal, la C.E.Q., dans ses premières tactiques, était en état de péché véniel, et depuis son défi à la loi 23, en état de péché mortel!

L'opération mystification atteint des sommets lorsque Dion, dans cet exposé, pointe et culpabilise la conscience des individus-travailleurs en omettant du même coup de parler, ne fût-ce qu'en un mot, du vol autrement plus orchestré et important en volume que pratique à très haute échelle les monopoles et les multinationales non seulement épargnées mais favorisées par les mesures Trudeau. Rien ne nous est dit, non plus, des subventions que notre État capitaliste donne<sup>3</sup> à ces extorqueurs incorporés et légalisés sous toutes les coutures; subventions possibles dans la mesure où l'État fait des économies sur le dos de ses salariés et par le prélèvement direct d'impôts sur la rémunération de tous les travailleurs.

S'en tenir à ce qui est légal pour organiser la solidarité, la rendre concrètement active et efficace pour la construction de la communauté contre l'individualisme et l'isolement et pour l'avènement de la justice contre l'exploitation, c'est méconnaître la fonction sociale réelle du droit qui dans une société de classe protège et rehausse la bourgeoisie.

---

<sup>3</sup> En 1975, le gouvernement du Québec consentait une subvention de \$51,000 à l'entreprise autogérée de Tricofil et une subvention de \$500,000 à la multinationale United Aircraft. *Le Travail*, Deuxième quinzaine d'avril 1976, p. 4.

## 5. Une théologie idéaliste

La théologie de Dion puise encore et toujours aux catégories idéalistes que l'Église traîne, tel un boulet, depuis que le Moyen Âge a systématiquement christianisé et romanisé les philosophies grecques. Elle ne parle jamais des conditions objectives (matérielles et concrètes) de l'avènement historique des idéaux qu'elle avance et croit qu'il suffit d'un minimum de bonne volonté (chez les bourgeois comme chez les prolétaires, dans le gouvernement comme dans les syndicats) pour que ses rêves deviennent des réalités. L'expérience historique de la classe ouvrière et des couches populaires nous enseigne bien autre chose et, entre autres, que la bourgeoisie en aucun temps et en aucun lieu, ne s'est départie de sa position dominante et de ses privilèges à moins que le peuple, sous la direction du prolétariat, ne l'ait FORCÉE à donner du lest avec ses organisations, avec ses mobilisations et avec ses revendications.

Depuis peu, des chrétiens tentent de rompre avec la tradition idéaliste. Ils se sont attelés à la tâche de désapproprier la bourgeoisie du message et de la réalité de Jésus-Christ. Notre défi est d'être partie prenante avec notre foi dans le combat historique (tel qu'il se déroule) de la libération de la classe ouvrière et des couches populaires. Ce faisant, nous sommes forcés, d'une part à contrer la production idéologique de tous les Dion qui consciemment ou inconsciemment assujettissent l'expérience de la foi aux intérêts bourgeois; et d'autre part à identifier et à tenir compte des conditions matérielles qui permettent à cette expérience de la foi de se vivre à l'intérieur même du processus historique de la libération des masses. Il ne nous suffit plus d'être physiquement présents au monde ouvrier. Il nous faut en assumer l'idéologie et militer dans ses organisations.

Il y a deux façons de travailler pour les patrons: en étant carrément de leur côté pour les aider à mettre au point leurs stratégies et leurs tactiques dans leur combat contre la classe ouvrière; ou bien en s'infiltrant dans la classe ouvrière pour la faire mordre dans le discours dominant, la culpabiliser et finalement la diviser et la démobiliser. Dion œuvre des deux façons: dans le conflit du Pavillon St-Dominique, il était conseiller spécial auprès des sœurs-patrons; aujourd'hui il conseille à 300 religieuses enseignantes, et aux travailleurs chrétiens en général qui le lisent ou l'entendent, de se culpabiliser et de se soustraire aux exigences concrètes de la solidarité nécessaire à l'avènement d'une société sans classe.

*Montréal, 1<sup>er</sup> mai 1976*

# *L'évêque de Hull prend la défense des travailleurs*

Pierre BERGERON  
*journaliste au DROIT*

## **Le Front commun et la loi 23**

Dans une critique non équivoque de la politique du gouvernement québécois face au Front commun intersyndical, Mgr Adolphe Proulx, évêque de Hull, soutient que cette façon d'enlever des droits acquis par une loi spéciale est "un moyen détourné de retirer d'une main ce qu'on a donné d'une autre".

"J'aurais souhaité que le gouvernement ne légifère pas dans ce sens", a-t-il déclaré hier lors d'une entrevue à l'occasion du 1er mai, fête des travailleurs.

Mgr Proulx est d'avis qu'il y aurait eu moyen d'éviter toutes sortes de désordres sociaux et il en rejette le tort sur l'État employeur et législateur. "On est en train de négocier des contrats échus depuis un an dans la fonction publique québécoise, a-t-il ajouté, alors que, dans l'industrie privée, jamais une telle chose ne se serait produite".

D'autre part, l'évêque de Hull croit que, du côté syndical, il y a souvent "confusion entre les objectifs à atteindre pour le bien de leurs syndiqués et la contestation du pouvoir public". Selon lui, on s'est servi à certaines occasions du levier syndical à des fins autres que celles du bien des travailleurs.

Quant à la violation ouverte de la loi 23, Mgr Proulx trouve que l'on blâme trop facilement le Front commun alors que certaines multinationales sont souvent en violation ouverte des lois. Il souligne particulièrement le cas des compagnies d'amiante qu'il a d'ailleurs dénoncées

publiquement en appuyant les grévistes de la région de Thetford-les-mines en mai 1975.

“Le gouvernement qui semble si fort devant les travailleurs est très faible devant les grandes compagnies multinationales”, d’ajouter l’évêque de Hull.

Il soutient de plus que les moyens de pression des syndicats sont très limités face à un gouvernement “lent, négligent et fuyant dans le règlement de problèmes concrets”. C’est pourquoi la solidarité dont fait preuve le Front commun est essentiellement sa seule force.

### **Les mesures anti-inflation**

D’un autre côté, le pasteur de l’église de Hull professe son scepticisme face au programme de lutte à l’inflation du gouvernement fédéral.

“Les moyens me semblent orientés plus vers le contrôle des salaires que vers un contrôle du crédit et des profits”, affirme-t-il.

“Les coupures budgétaires frappent d’abord les secteurs de la santé, de l’éducation et des affaires sociales, et ce sont les petits qui en souffrent”, de dire Mgr Proulx selon lequel les gouvernements en place sont totalement mystifiés sans savoir quoi faire pour résoudre les problèmes actuels.

Selon l’évêque de Hull, le monde occidental est à un tournant car son système économique est en train de disloquer la société.

### **Les grévistes de E.B. Eddy**

L’évêque de Hull, Mgr Adolphe Proulx, ne croit pas que les grévistes de la E.B. Eddy ont gagné à court terme à la suite de leur grève de plus de 5 mois parce que les mécanismes de négociations avaient été faussés par les compagnies de papier.

Dans un tour d’horizon de la situation des travailleurs de la région de Hull en ce 1er mai 1976, Mgr Proulx a souligné que l’accord entre les grandes compagnies de papiers pour s’entraider en cas de grève ont enlevé toute valeur aux moyens de pression utilisés par les travailleurs.

À long terme, Mgr Proulx est d’avis que cette grève qui a perturbé l’industrie canadienne du papier aura permis de sensibiliser les citoyens

à "la pauvreté des lois en ce qui concerne les multinationales". De plus, l'évêque de Hull croit qu'une telle grève forcera plusieurs citoyens à "utiliser judicieusement leur pouvoir d'électeur".

C'est ainsi que Mgr Proulx croit à l'éducation politique comme l'un des buts que doit poursuivre un mouvement intersyndical comme le Front commun.

### **Les expropriés de Hull**

Le problème des expropriations dans l'Île de Hull continue de préoccuper l'évêque de Hull qui travaille présentement à un dossier sur cette plaie sociale qui afflige tout particulièrement les travailleurs de la région.

Selon Mgr Proulx, les travailleurs vivent dans l'insécurité totale et sont victimes d'une "psychose de l'expropriation". Dans une attaque non voilée à l'égard des multiples organismes de planification de la région de la capitale, l'évêque de Hull constate "qu'il y a eu de la planification qui s'est faite à l'encontre de l'intérêt des travailleurs et des gagne-petit si bien que le nouveau Hull sera pour une autre population".

Mgr Proulx constate que malheureusement plusieurs travailleurs vivent dans la crainte constante d'un avis d'expropriation et qu'il s'en suit une inévitable dégradation de la vie de quartier, de la famille, et de l'habitation comme telle.

Il est donc important, selon le pasteur de l'Église de Hull, de "bloquer" les expropriations au plus vite car on ne crée pas un "nouveau Hull" mais un "autre Ottawa".

*Le Droit, 1<sup>er</sup> mai 1976*

# *La tâche d'un évêque*

M<sup>gr</sup> Adolphe PROULX  
*Évêque de Hull*

Dans cette première rencontre avec vous, je voudrais me présenter tel que je suis et tel que j'envisage mon rôle dans l'Église et dans la société. Il est opportun, je crois, de dissiper certains mythes au sujet d'un leader en Église — mythe que les manchettes de journaux ont tendance à développer peut-être, même involontairement.

Qui suis-je? Je suis d'abord un chrétien, membre d'un peuple de croyants. J'essaie de me situer comme chrétien avec les chrétiens. J'essaie de vivre le mieux possible l'engagement baptismal qui m'a marqué dès mon entrée dans le monde. Mais, à la suite d'un cheminement où ont joué des influences variées au sein de ma famille, de ma paroisse et de différentes institutions, j'ai senti, librement, un appel à servir dans le sacerdoce ministériel, mes frères et sœurs en église. Ensuite, dans ce cheminement, est intervenu un autre appel, celui d'assumer le pastorat d'une église locale. C'est ainsi que pour vous, maintenant, je suis évêque, celui à qui a été confiée la responsabilité pastorale du peuple de croyants qui habitent ce territoire que l'on appelle le diocèse de Hull.

Il est facile pour les croyants d'aujourd'hui de se faire une idée d'un évêque comme étant celui qui doit limiter son action à l'intérieur de l'église et à l'intérieur des églises. Il ne faut pas se surprendre si même des hommes publics voudraient limiter le rôle de l'évêque à réglementer la vie dans les sacristies de son diocèse ou dans son évêché! De nombreux fidèles ont également ce sentiment que l'évêque doit se limiter à un secteur seulement de la vie des hommes — en évitant à tout prix de les

---

Allocution aux membres du Club Richelieu de Thurso, 5 mai 1976.

déranger dans leur comportement social, politique ou économique. De nombreux chrétiens pensent et agissent comme si le Christ n'avait pas vécu dans le vrai monde de son temps — comme s'il n'avait jamais émis une opinion sur les événements qui se déroulaient dans les villes de Galilée et de Judée. L'enseignement de Jésus n'a pas fait abstraction du contexte social et politique dans lequel il a évolué. Un évêque, un prêtre collaborateur de l'évêque, doit s'efforcer de modeler son action et son enseignement sur l'action et l'enseignement de Jésus. Comme les disciples sont loin d'être toujours à la hauteur de leur mission, il arrive sans doute que des évêques et des prêtres puissent errer dans l'expression de certaines opinions puisqu'ils ne sont pas en possession tranquille de l'Esprit-Saint.

### *Promotion de la justice sociale*

Dans le "Directoire des Evêques en leur ministère pastoral", publié par la Curie Romaine, on y lit ceci: "L'évêque a particulièrement conscience du devoir qu'il a de former l'Église qui lui est confiée au sens de la justice sociale, nationale ou internationale. En effet, "la vie quotidienne du fidèle est comme un levain évangélique au foyer, à l'école, au travail, dans la vie sociale et civile, et c'est là la contribution spécifique des chrétiens à la justice. À cela s'ajoutent les prévisions et les significations qu'ils peuvent apporter aux tâches humaines. En conséquence, l'éducation à donner doit être telle qu'elle apprenne aux hommes à vivre leur vie pleinement et en conformité avec les principes évangéliques de la morale personnelle et sociale, exprimée dans un témoignage chrétien vivant." (n° 129a).

C'est en conformité avec l'enseignement de Jésus-Christ que les hommes d'Église doivent être les défenseurs des plus pauvres dans notre société. Un éminent théologien protestant Kart Barth, traduit de la même façon cet élément premier de l'enseignement de Jésus-Christ. "L'Église, écrit-il, témoigne du fait que le Fils de l'Homme est venu pour chercher et sauver ceux qui se perdent. Et cela implique — au risque de paraître manquer d'impartialité — que l'Église doit d'abord concentrer ses efforts sur les déshérités de la société. Les pauvres, les socialement et économiquement faibles et sans sécurité feront toujours l'objet de ses premières et particulières préoccupations et elle insistera toujours sur la responsabilité spéciale de l'État envers ses membres plus faibles de la société."

## *Les faims dans le monde*

Le Pape Paul VI a suggéré le thème des “Faims dans le monde” pour le Congrès Eucharistique International de Philadelphie au cours de l’été prochain. À mon sens, c’est un sujet qui doit interpeller vivement tous les chrétiens. En bons consommateurs que nous sommes, nous acceptons trop docilement que dans notre société, il n’y a plus de pauvres. On qualifie facilement les assistés sociaux de paresseux; les délinquants ou les ex-prisonniers, d’incurables; on place des personnes âgées dans des Foyers d’hébergement et on les y oublie; les plaintes de groupes de citoyens, qu’il s’agisse des expropriés ou des exploités des multinationales ne nous touchent guère et même nous laissent souvent indifférents. Dans un quotidien d’hier, je lis sous une photo l’information suivante: “Âgé de 75 ans, M. Charles Turcotte nourrit des sentiments révolutionnaires parce qu’il doit payer un loyer mensuel de \$140 alors qu’il ne retire que \$222. par mois de sa pension de sécurité de vieillesse.” Je pourrais continuer ainsi pour des heures, à énumérer des cas pathétiques qui sont autant d’individus, jeunes et vieux, qui souffrent de toutes les faims.

Dans son diocèse, l’évêque a pour mission d’éveiller, parfois de bousculer, souvent de choquer. Ses prises de position ne peuvent pas être toujours comprises du premier coup — d’autant plus qu’elles sont véhiculées par des techniques d’information soumises à toutes sortes de contraintes. C’est pourquoi il est important que je dise quels sont les motifs qui me poussent à poser certains gestes. C’est pourquoi il est important que les chrétiens membres de mon Église soient soucieux, à travers les complexités de certains problèmes, de découvrir la ligne directrice qui me motive et me pousse à agir.

## *Le souci des pauvres, des sans-voix*

Des personnes me reprochent d’être un agent de division parce que j’exprime certaines opinions, parfois avec force! Il semble ironique que la devise que j’ai choisie quand je suis devenu évêque est tirée de l’évangile selon saint Jean: “Que tous soient un”! L’unité des chrétiens ne peut être édifiée sur le mensonge ou sur un bon-intentionnisme neutre. Jésus voulait l’unité de ses disciples, mais cela ne l’a pas empêché de parler des “hypocrites” et des “sépulcres blanchis” ni de chasser les

vendeurs du temple! Il est évident que personne n'aime à se faire remettre en question:

- qu'as-tu fait du vieillard parqué dans un foyer d'accueil mal organisé?
- quand as-tu pensé à élire des hommes capables d'assurer des lois plus justes dans nos différents parlements?
- quand t'es-tu intéressé vraiment au sort des assistés sociaux, nos blessés de guerre, victimes d'une société de plus en plus axée sur des profits?
- quand t'es-tu contaminé en acceptant l'ex-prisonnier dans ton voisinage ou l'ex-drogué qui veut rebâtir sa vie?

Jésus nous apprend que les pauvres seront toujours avec nous. Mais pour les voir, il faut s'ouvrir les yeux. Il faut, pour nous aider à voir et à aimer, des hommes, des femmes qui nous interpellent. C'est le cas d'une Thérèse de Calcutta. C'est le cas d'un Jean Vanier. C'est le cas, j'en suis assuré, d'un bon nombre de chrétiens.

Mon inquiétude, c'est que nos chrétiens deviennent sourds et aveugles. À ce moment, leur salut est en danger. Car voyez-vous, les pauvres et les sans-voix sont la route de notre salut. Mais pour cela, il faut les aimer, les aimer assez pour risquer de perdre sa réputation. Les aimer assez pour désirer d'un vouloir dynamique que notre société change pour mieux les accueillir.

---

# Le Mouvement des Travailleurs Chrétiens appuie le front commun

Le mouvement ouvrier québécois vit présentement un des moments les plus importants de son histoire. On assiste actuellement à une offensive concertée du gouvernement et des patrons (Conseil du Patronat, Chambre de commerce, etc.) pour écraser le mouvement syndical du secteur public et par conséquent les centrales syndicales québécoises. Le Mouvement des Travailleurs Chrétiens tient à réaffirmer son entière solidarité avec les travailleurs impliqués dans le front commun et il prend les positions suivantes:

- 1.— Il dénonce le gouvernement qui n'a jamais manifesté de volonté réelle de renouveler les contrats de travail par le biais de la négociation collective. Ces contrats de travail sont échus depuis le 30 juin 1975. Au lieu de négocier, le gouvernement s'est plutôt appliqué à obliger les travailleurs à se battre dans l'illégalité. (loi 253, loi 23). Conséquence de cette illégalité, les travailleurs et leurs centrales syndicales sont susceptibles de payer des amendes qui se chiffrent à plusieurs millions de dollars.

La loi n'est pas valeur première. Ce sont les lois qui doivent être au service des hommes et non le contraire. Le M.T.C. croit que la loi 23 est injuste et va contre le bien commun que le gouvernement dit lui-même défendre.

- 2.— Le M.T.C. tient à appuyer fortement les principales revendications salariales du front commun:
  - a) La demande de \$165.00 par semaine constitue un minimum vital décent reconnu par le Sénat canadien. Si elle est acceptée, ceci aura des conséquences sur l'ensemble de tous les travailleurs, (le salaire minimum et l'aide sociale).

- b) Les objectifs de parité de salaire entre hommes et femmes ainsi que les objectifs de réduction des écarts entre les plus hauts salaires et les plus bas constituent des propositions syndicales tout-à-fait conformes à une vision que le M.T.C. se fait de la justice.
- c) Il est bon de souligner les efforts de rationalisation que l'on retrouve dans la structure de salaires proposée par le front commun.
- 3.— Le M.T.C. dénonce les positions patronales qui ont pour effet de remettre en cause des droits que les travailleurs avaient acquis au cours de négociations précédentes au chapitre des clauses normatives. Ces mêmes propositions au chapitre des salaires ont comme conséquence d'amener une baisse du pouvoir d'achat des salariés du secteur public. Ceci est inacceptable.
- 4.— Le M.T.C. déplore que le gouvernement laisse se dégrader la qualité de l'éducation, de la santé et des affaires sociales en réduisant son budget dans ces secteurs au profit de réalisations aux idées de grandeur comme la construction d'un luxueux stade olympique coûtant \$8,000. pour chaque siège.
- 5.— Comme mouvement de travailleurs *chrétiens*, le M.T.C. tient à dénoncer les interventions de personnes d'églises qui essaient de faire passer les militants syndicaux du front commun pour des bandits, des criminels, des gens irresponsables. Les interventions de ces personnes doivent être situées pour ce qu'elles sont c'est-à-dire des prises de positions anti-syndicales et patronales.
- 6.— La seule issue possible de ce conflit réside dans la négociation.
- En conséquence le M.T.C. croit que le gouvernement doit:
- lever toutes les mesures répressives qu'il a prises: poursuites, amendes, etc.
  - retirer immédiatement la loi 23.
  - négocier de bonne foi avec ses employés.
  - orienter ses prévisions budgétaires vers une plus grande qualité des soins et de l'enseignement et vers une plus grande justice.

27 avril 1976

# *Déclaration des Évêques du Comité des affaires sociales de l'A.E.Q.*

Depuis quelques années, le 1<sup>er</sup> mai, le Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec s'est adressé aux travailleurs québécois à l'occasion de la Fête internationale des Travailleurs. C'est pour nous une façon, parmi d'autres, de manifester notre solidarité avec la classe ouvrière du Québec, tout en formulant notre point de vue sur l'une ou l'autre question de l'heure intéressant l'ensemble des travailleurs.

## **Un appel à la responsabilité de tous**

Cette année, devant l'urgence de la situation, il nous semble nécessaire de parler des négociations de travail dans les secteurs public et parapublic. Après plusieurs mois, on n'a pu parvenir à une solution qui satisfasse les parties en présence, et c'est toute la population qui s'en ressent et s'en trouve gravement affectée.

Face à ce conflit, notre intention n'est pas de départager les responsabilités, de citer des personnes ou des groupes au banc des accusés, de chercher des boucs émissaires. Nous ne voulons pas non plus nous substituer à ceux qui ont la responsabilité de résoudre les questions immédiates de cette négociation. Mais, étant donné les enjeux profonds de ce conflit, nous voulons plutôt adresser un appel pressant à toutes les parties directement en cause — État, commissions scolaires, administrations d'hôpitaux ou d'autres institutions, syndicats — pour qu'elles reprennent les négociations et les conduisent à terme.

Nous lançons cet appel au nom de valeurs humaines et chrétiennes fondamentales — justice pour tous, solidarité avec les plus faibles, respect des personnes, recherche de la vérité — et des nombreux groupes qui subissent les effets difficiles de ce conflit.

## **Des institutions et des services en péril**

Sans dramatiser outre mesure la gravité de la situation, celle-ci justifie pleinement cet appel à la responsabilité sociale des personnes et des parties impliquées. Des institutions et des services de premier ordre dans notre société se trouvent remis en question de façon drastique.

Ce qu'il est convenu d'appeler "la révolution tranquille" a constitué au Québec un souffle nouveau et puissant et a donné à la grande majorité des citoyens l'espoir que des institutions sociales profondément renouvelées, sinon une société nouvelle, allaient être instaurées: une administration publique rajeunie et ouverte, un syndicalisme plus large et plus militant, des institutions scolaires et hospitalières améliorées et accessibles à tous, une participation accrue des citoyens à la vie de ces institutions.

Dans tous ces domaines, les réalisations n'ont pas encore atteint la mesure des attentes. Par exemple, les structures et les mécanismes mis en place n'ont pas permis de façon appréciable la participation efficace des citoyens et en particulier des classes populaires à la définition des projets sociaux et à l'administration des grandes institutions québécoises. On a beaucoup discuté de structures et de pouvoirs, mais a-t-on suffisamment prêté attention aux nouveaux rapports sociaux à instaurer dans le travail, l'éducation, et nos institutions sociales? N'a-t-on pas également trop négligé les problèmes de la vie interne de nos nouvelles institutions? C'est souvent dans ces domaines de la vie quotidienne des institutions et l'établissement de nouveaux rapports sociaux que naissent et se développent les conflits de travail.

Malgré tout, et c'est là-dessus que nous voulons insister aujourd'hui, la société québécoise a consenti au cours des dernières années des efforts considérables pour mettre sur pied des institutions et des services qui répondent le mieux possible aux besoins des travailleurs québécois et de l'ensemble de la population.

Aujourd'hui, nombre de ces institutions et services sont comme des fusibles survoltés qui menacent de sauter. Après tant d'efforts et d'investissements, allons-nous saborder une école publique, des institutions de santé, des services, des instruments collectifs, des institutions syndicales qui constituent l'assise minimale d'un progrès authentiquement libérateur? Allons-nous accentuer l'angoisse et l'impuissance de la majorité des citoyens face à la démocratie?

Nous avons l'impression d'assister à une sorte d'usure sociale et psychologique, qui suscite d'abord le décrochage de beaucoup, et devient à la longue une force souterraine explosive.

### **La qualité de nos comportements et de nos préoccupations**

Notre conviction est que le principal défi a trait actuellement à la qualité de nos comportements démocratiques, avec ce qu'ils exigent de liberté et de responsabilité adultes, de justice sociale vraie, d'attention prioritaire à l'intérêt général et au sort des moins pourvus.

Dans la conjoncture présente, ce sont surtout les grands états-majors qui se battent entre eux, au-dessus d'une masse de citoyens impuissants. L'inflation elle-même favorise ce jeu des plus forts et l'affrontement des grands égoïsmes concurrents. Dans ces épreuves de force au sommet, c'est bien souvent le citoyen ordinaire qui paye une note disproportionnée à l'importance des enjeux en cause.

### **Notre appel**

C'est à la lumière de ces constatations et de ces réflexions que nous formulons notre appel à la liberté adulte et à la responsabilité sociale de toutes les parties directement impliquées pour qu'une solution démocratique et négociée soit rapidement donnée au conflit actuel dans les secteurs public et parapublic.

Pour atteindre cet objectif, il nous semble nécessaire que de part et d'autre on revise ses stratégies et qu'on mette fin à toute pratique d'intimidation et de harcèlement, et qu'avec un souci dynamique de la justice on se mette à la recherche du bien commun.

Le Comité des affaires sociales:  
*M<sup>gr</sup> Bernard Hubert, président*  
*M<sup>gr</sup> Jean-Marie Fortier*  
*M<sup>gr</sup> Jean-Guy Hamelin*  
*M<sup>gr</sup> Louis Langevin*  
*M<sup>gr</sup> Louis Lévesque*

*Le 1<sup>er</sup> mai 1976*

## *Eglise, chrétiens et lutte de classes*

Christian JAUBERT

*Dans les conflits de l'entreprise, plus largement dans l'ensemble des conflits actuels, la problématique des classes et de leur lutte s'impose à nous. Si elle ne peut s'imposer à nous, dans le cadre de ce simple exposé, comme une analyse de type "scientifique" (car cela mériterait un examen approfondi qui n'est pas ici notre sujet), la problématique des classes doit, au minimum, être retenue comme une OPTION qu'on ne peut évacuer au plan de la pratique historique et comme une HYPOTHÈSE DE TRAVAIL qu'on ne peut éliminer au plan théorique des sciences humaines.*

*Comment cela est-il reçu, par les chrétiens, dans leur Église?*

*Comment sont-ils concernés?*

*Avant d'entrer dans la seconde partie de l'exposé, à titre "suggestif", une réflexion de Martin Buber: "Je refuse de vivre avec une âme délivrée dans un monde non délivré".*

L'existence et la situation des chrétiens au milieu de cette lutte, je la formule en trois propositions:

- pas d'Église au-dessus des conflits de l'histoire,
- pas d'Église au-dessus de la lutte des classes,
- pas d'Église-de-la-lutte-de-classe.

## I — Pas d'Église au-dessus des conflits de l'histoire

Cette proposition, je ne la développe pas. Elle est la plus connue. Se présentant sous la forme assez générale de "théologie biblique", elle prête assez peu à contestation<sup>1</sup>. Les grandes articulations en sont les suivantes.

1 — *Dieu se manifeste dans l'histoire* (ancienne Alliance).

La création du monde, premier acte de Salut.

La libération politique (du peuple Hébreu) intégrée dans l'œuvre du Salut.

2 — *Dieu se manifeste en Jésus-Christ* (nouvelle Alliance).

Désormais Dieu est rencontré dans le prochain.

Jésus libère la politique de tout messianisme et la confie aux hommes. Jésus Ressuscité, Seigneur non encore manifesté de la création, est un Dieu crucifié.

3 — *L'à venir de Dieu se manifeste dans l'avenir des hommes* (temps de l'Esprit).

Le temps de l'Esprit se célèbre dans l'eucharistie.

Le livre des Actes des Apôtres (cf. II 42) utilise le même terme grec de *Koinonia* pour signifier à la fois la mise en commun des biens nécessaires à l'existence terrestre, l'union eucharistique des fidèles au Christ et l'union des chrétiens avec le Père.

Et ces trois sens sont indissociables.

---

<sup>1</sup> J. ROLLET: "Libération sociale et salut chrétien" (Cerf, 1974).

## II — Pas d'Église au-dessus de la lutte des classes

Ne serait-ce pas, pourtant, ce que laisse entendre le document officiel de l'épiscopat français "Pour une pratique chrétienne de la politique?"<sup>2</sup>. Dans ce document, une constatation: la pluralité politique des catholiques français est un fait. Un principe: la pluralité, légitimée, devient un pluralisme, à la fois inconfortable et nécessaire. Une visée enfin: le *dépassement des oppositions*.

Ce document est le témoin d'une AVANCÉE considérable si l'on regarde l'histoire des positions du MAGISTÈRE. Mais nos questions ne sont pas clarifiées pour autant: le pluralisme proposé n'est pas tout à fait innocent, la méthode utilisée est loin d'être sans problème, mais nous bénéficions en même temps d'une véritable dynamique.

### 1 — Un pluralisme qui n'est pas innocent

a) *Ce pluralisme, en effet, est OPPORTUN.*

Il s'en faudrait de peu pour qu'on le soupçonne d'être opportuniste... De nombreux conflits politiques se développant chez les chrétiens, non seulement dans les domaines proprement politiques mais aussi dans le domaine propre de l'Église (théologie et pastorale), cela tombait fort à propos de déclarer que "ce qui nous unit l'emporte sur ce qui nous divise". Ainsi réussit-on au moins à maintenir les oppositions politiques des chrétiens au dessous ou en deçà de l'unité de l'Église qui reste sauve...

b) *Ce pluralisme, de plus, exprime une certaine MARGINALITÉ de l'Église* aujourd'hui. Si les positions politiques des chrétiens se trouvent relativisées et placées comme en marge dans l'Église, c'est parce que, plus fondamentalement, la position même de l'Église se trouve relativisée et marginalisée dans la société politique. La sécularisation de la société a rendu possible la tolérance, à la fois dans la société et dans l'Église, et le pluralisme est une expression de cette tolérance.

c) *Ce pluralisme, enfin, fonctionne dans l'Église de façon SIMILAIRE* à la manière dont il fonctionne dans la société politique. *De même que l'État libéral* se veut situé au-dessus des options partisans, assurant dans la neutralité objective du Droit, la réalisation du Bien Commun de la Nation, de même l'Église, placée au-dessus des antagonis-

---

<sup>2</sup> "Politique, Église et Foi", Lourdes, 1972 (Le Centurion).

mes politiques des chrétiens, individus et groupes, assure leur unité en un lieu privilégié de rencontres et de confrontations.

## 2 — Une méthode qui n'est pas sans problèmes

Trois illustrations<sup>3</sup>:

### a) *La démarche des valeurs.*

L'Église du magistère (par exemple, dans le document cité "Pour une pratique chrétienne de la politique", chap. 1, n° 2) analyse volontiers les conceptions et les options politiques divergentes des chrétiens en termes de VALEURS FONDAMENTALES: les uns accorderaient la priorité à la LIBERTÉ, les autres à la SOLIDARITÉ.

À ce niveau des valeurs, comme il n'est pas possible de prendre position pour l'une au détriment de l'autre, on synthétise les deux dans une unité universelle.

Une telle démarche, située d'emblée au niveau moral, relativise le débat politique, désamorce le combat pour la transformation.

### b) *Le traitement par cas concrets.*

On examine des "faits", on invite à s'expliquer sur des PROBLÈMES CONCRETS. Par exemple, l'exploitation des travailleurs immigrés, l'inhumanité de l'urbanisation, la disproportion des dépenses d'armements... Ces problèmes, ardues, sont en quelque sorte *déconnectés du champ et des stratégies politiques* où ils se posent. On est convié à les traiter au coup par coup, dans leurs caractéristiques concrètes, en dehors du système politique dont ils sont des manifestations. Comment ne pas évoluer ainsi sur "les voies du dépassement"?

### c) *L'approche du mystère du mal.*

On utilise une "lecture théologique" qui localise le mal dans le cœur de l'homme, "quelle que soit son appartenance sociale" et non pas, en même temps, dans l'épaisseur de son histoire, dans les structures culturelles, politiques, économiques. Le mal, s'originant dans cette "cassure native plus profonde dans l'homme", échapperait en somme à l'histoire et à ses expressions sociales... La conversion personnelle, question déci-

---

<sup>3</sup> A. DURAND: "Pour une église partisane" (Cerf, 1974).

sive, devient la question prioritaire, les transformations politiques n'en étant que des retombées.

Comment un tel pluralisme, une telle méthode peuvent-ils éviter de fonctionner comme idéologie, c'est-à-dire comme justification de l'ordre social établi?

Dans le même temps, ces documents du Magistère sont traversés par:

### 3 — Une dynamique qui ne s'arrêtera pas de sitôt

Le POINT DE DÉPART en est la NÉCESSITÉ PRÉALABLE pour se réclamer à bon escient du pluralisme, que pose l'épiscopat français (doc. cit. chap. 1, n° 2): c'est l'adhésion ou le choix politique. Le pluralisme "ne peut être lui-même une option susceptible de justifier une pratique politique". Ce passage nécessaire par l'adhésion ou le choix politique manifeste une dynamique qu'on peut exprimer dans les termes suivants:

#### a) *La compréhension de l'Évangile est liée à l'HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ.*

— Par exemple, dans le cadre d'une situation sociale perçue comme NATURELLE et donc "normale", et où aucune "alternative" ne se profile à l'horizon de l'histoire, à savoir la situation de l'ESCLAVAGE, l'apôtre Paul comprend l'Évangile en termes d'intériorité et de purification de la conduite: "Esclaves, servez de bon gré, comme si vous serviez le Seigneur." "Vous, maîtres, faites de même à leur égard." (Eph. VI, 5-9).

— Quand, beaucoup plus tard, la situation sociale s'est transformée du fait de certaines avancées TECHNIQUES de la civilisation, *l'Évangile ne peut plus s'interpréter en seuls termes de conduite personnelle*: c'est l'institution même de l'esclavage qui est mise en cause. Au moment historique où nous vivons, n'en va-t-il pas de même pour cette lutte des classes qui poursuit son but: l'abrogation du SALARIAT?

#### b) *Les transformations de la théologie sont liées aux LUTTES POLITIQUES.*

Sans vouloir évoquer les exemples encore timides en Europe, mais féconds, des théologies dites politiques, c'est le cas spectaculaire des théo-

logies de la Libération en Amérique latine, quand s'élargissent parmi les chrétiens les combats menés contre l'impérialisme nord-américain<sup>4</sup>. C'est le cas, en Amérique du Nord, de la théologie noire de la Libération qui se radicalise en termes révolutionnaires, dans un groupe racial opprimé et exploité. Ou encore dans la même Amérique, le cas diamétralement opposé des théologies de la sécularisation, expression optimiste de la réussite d'une société blanche qui pense avoir accédé, sans retour, à "l'ère de l'opulence".

Une réorganisation du savoir théologique se manifeste historiquement à partir des modifications dans les rapports de forces politiques.

c) *Des INTERACTIONS ont lieu entre des pratiques sociales et ecclésiales.*

— Les hommes vivent, et au milieu d'eux les chrétiens, des situations et des affrontements; ils vivent certaines formes de luttes et de lutte de classe. Ils mènent la lutte économique de l'entreprise, la lutte pour les conditions de travail, la lutte des travailleurs sociaux, des immigrés, des marginaux. Ils mènent des luttes dans le domaine de l'urbanisme, de la qualité de la vie, de l'occupation des sols, des exploitations agricoles... Ils sont amenés à faire le lien entre ces luttes sectorielles et la lutte politique d'ensemble.

— C'est à ces chrétiens, individus et groupes, de découvrir et de préciser quelles exigences et *quels impacts de rupture l'Évangile porte sur leur pratique* et en même temps de découvrir et de préciser *quelles exigences de compréhension renouvelée leur pratique apporte à l'Évangile*. Il s'agit d'interactions absolument vitales et pour la pratique sociale et pour la pratique évangélique.

Les chrétiens, l'Église, ainsi situés, conscients ou non, consentants ou non, dans la stratégie de lutte de classe, devraient-ils alors totalement, exclusivement, s'y engager?

(à suivre)

---

Extrait de la revue *Chronique Sociale de France*, sept.-oct. 1975 (*L'Entreprise contestée*), pages 98-105.

---

<sup>4</sup> G. GUTIÉRREZ: "Théologie de la libération" (Lumen Vitæ, 1974).

---

**BERNARDIN FRÈRES INC.**  
ASSURANCES — INSURANCE

8000 ST. DENIS, MONTREAL H2R 2G1  
TEL. 384-9200



---

LE SALON DE BEAUTÉ POUR L'AUTO



**G. LEBEAU Ltée**

5940, rue Papineau  
Montréal, Tél.: 273-8861

400 St-Vallier, Est  
Québec, Tél.: 522-6816

Siège social:  
625 Deslauriers,  
St-Laurent, P.Q. H4N 1W9

1690, boul Labelle  
Ville de Laval, Tél.: 688-2751

405 ouest, Curé Poirier  
Longueuil, Tél.: 677-9136

Toits — Housses — Nettoyage intérieur — Rembourage — Vitres

---

# DUSTBANE

## MAISON CANADIENNE

Produits et matériaux  
d'entretien des édifices

2560 Dalton  
Parc Colbert  
Ste. Foy  
QUÉBEC 12, Qué.  
Tél.: 651-9830

2068, 55<sup>e</sup> Avenue  
DORVAL, Qué.  
Tél.: 631-4526

Service moderne d'entretien  
des immeubles  
Contrats à forfait

4240, Côte de Liesse  
MONTREAL 306, Qué.  
Tél.: 735-4161

2556 Dalton  
Parc Colbert  
Ste. Foy  
QUÉBEC 12, Qué.  
Tél.: 651-9515

---

**Le "pauvre" n'est pas une fatalité;  
son existence n'est pas neutre politiquement,  
ni éthiquement innocente.**

**Le pauvre est le sous-produit du système  
dans lequel nous vivons  
et dont nous sommes responsables.**

**Voilà pourquoi la pauvreté du pauvre  
n'est pas un appel à une générosité  
qui allège une misère individuelle,  
mais une exigence de construire  
un ordre social différent.**

**G. Gutierrez**  
Théologie de la libération